

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2024

Le mardi 12 Mars 2024 à 18h00 à la salle Mosaïque, 47 rue Aristide Briand 69800 ST PRIEST, les copropriétaires du SDC « **MENIVAL LES GRAVIERES** » situé 40-45 rue Louis Braille 69800 ST PRIEST se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Syndic, qui a adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ensemble des documents prévus par l'article 11 du décret du 17 mars 1967 pour délibérer sur l'ordre du jour.

1 Désignation du Président de séance

2 Désignation des Scrutateurs

3 Désignation du Secrétaire de séance

4 Point d'information - Présence d'huissier

5 Vente du lot à créer définit comme suit : circulation à l'arrière du bâtiment (parties intérieures couvertes et arrière de la boulangerie) selon plan joint d'une surface de 60 m2 pour le prix de 25 000.00 €.

6 Délégation de pouvoir au Syndic pour signer les actes.

7 Vente d'une partie commune à la SCI RIZE INVESTISSEMENT - Désignation d'un Notaire

8 Convention de mise à disposition d'un espace de stationnement appartenant au syndicat de copropriété MENIVAL relative à l'installation d'un matériel de vidéoprotection

9 Information sur le Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) obligatoire (Loi Climat et Résilience du 22/08/2021)

10 Décision à prendre relative à l'élaboration d'un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT) incluant le diagnostic de performance énergétique collectif.

11 Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n°11 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

12 A défaut de vote de la résolution relative à l'élaboration d'un projet de Plan Pluriannuel de Travaux, décision à prendre sur la réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique Collectif (DPEC) obligatoire.

13 TOUR 12 - Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux rénovation des murs & sol de la cabine d'ascenseur de la montée 12

14 Désignation du syndic et approbation du contrat de mandat

14.1 NEXITY LAMY

14.2 AGENCE CENTRALE

15 Souscription au service Nexity Assistance Immeuble en cas d'urgence

16 Point d'information - Etude pour la création d'ascenseurs pour les allées

17 Point d'information - Projet de réaménagement des places de stationnements intégrant 4/5 % de place PMR

18 Point d'information - Rénovation de la toiture du bâtiment I2

Chaque copropriétaire entré en séance a élargé la feuille de présence.

Présents, Représentés ou Votants par correspondance sur le premier vote:

M. ACOSTA Yoan (100), M. et M. AGUGLIARO ROUX Fabrice Christopher (141), M. AKARDJODJE Mustapha (116), M. et Mme AKKOC HÃ¼seyin (122), M. et Mme ALBERCA Richard (141), M. ALBERCA Sylvain (100), M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme ALEJANDRO MARC (122), M. et Mme ALIOUANE ZIEGLER Alain Christiane (112), M. et Mme ALTOBELLI NICOLAS (116), M. et Mme ALVES RAMALHO Manuel Marilia (116), M. AMIRAULT Alain (116), M. AMOUGOU Francois (100), Mme ANCELIN Audrey (100), Mme ANDRAUD Julie (116), Mme ANDRAULT-WEINGAERTNER Gabrielle (141), Mme ANFUSO ANNUNZIATA (122), M. et Mme ANGELONI SERGIO (107), M. ANTON ALVAREZ Jose (100), M. et Mme ARAUJO (116), Mme ARGOUD JANIE (122), M. et Mme ARSAC BERNARD (112), Indivision ARTERO (116), Indivision ASENSI BECHARD (116), M. et Mme ATIR Salah (116), M. et Mme AYDIN BULENT (141), Mme BAADA Nassira (116), M. et Mme BADJI DAOUD El Kheir Djamilia (116), Mme BAGAM Eksabet (116), M. et Mme BALI Sarhan Sonia (122), M. et Mme BALLERINI ET CERF Stephane et Sara (116), M. et Mme BALLEST VIVIER Fabien Sabrina (116), M. et Mme BARBE ANDRE (112), Mme BARREIRA Nathalie (122), Mme BAUDET-DURHONE BEATRICE (100), M. BEGON ALAIN (100), M. et Mme BELARBI MOHAMED (112), Mme BELGUERCH Fatima (116), M. et Mme BELIER MARC (141), M. et Mme BELKACEM Hamid et Lila (141), M. BELLETON Thierry (122), Mme BELLOT Valerie (141), M. et Mme BEN AMARA Mohsen Nathalie

MENIVAL LES GRAVIERES

(116), M. et Mme BEN MAHREZ MONGI (122), M. BENAÏSSA Morade (107), M. et Mme BENGUEDDA Ahmed Fatima (232), M. et Mme BENSALAH Karim (100), M. et Mme BENSEGHIR (116), M. et Mme BERGNES ALAIN (116), M. BERNICAT CHRISTIAN (122), Mme BERTHIER MARIE-MADELEINE (116), Mme BEURET JOCELYNE (122), M. BIAVA ANDRE (122), Mme BILLON GAUTHIER YVONNE (122), M. BINARD Jean-François (116), M. BLANCHEFLEUR JEAN-LOUIS (116), M. BLANCHEFLEUR PHILIPPE (116), M. BLAY JEAN-MARC (116), M. BLONDEAU PIERRE-YVES (122), Mme BONNET-GONNET Regine (116), M. BOSCH Jérôme (122), Mme BOUCLY CHRISTIANE (116), Mme BOUGHALMI ZOHRA (122), Mme BOUREFREF Nadia (116), Mme BOURRAT Sandrine (116), M. et Mme BOUSSETTA Mehdi (116), Indivision BOUTERAA-BOULEGROUN (116), M. et Mme BOUTERIGE Clement Maria (107), Mme BOUVARD Fabienne (116), M. et Mme BOUVIAIS Christophe Nadia (116), M. BOUVIER Cedric (116), M. et Mme BREHAMET JEAN-LUC (122), M. BRIELLE GERARD (122), Mme BUENDIA SCHACHER Jacqueline (116), Mme BUENERD Josette (116), CABINET DENTAIRE DE MENIVAL (95), M. CACCHIA ERIC (116), M. et Mme CALLEJON PIERRE (112), M. et Mme CALVANO Christophe (116), M. et Mme CAMBONE DANIEL (116), M. et Mme CAMPANARI Aymeric Anaïs (116), M. et Mme CANIZARES ERIC (141), Mme CANOVAS MONIQUE (95), Mme CANTINI Martine (100), M. et Mme CAPPONE ROBERT (116), M. et Mme CARONE ALFREDO (122), M. et Mme CARRE ANDRE (122), Mme CARRETERO MARIA (116), Mme CASTIN Belinda (116), M. CATUTEL GERALD (116), Indivision CAZORLA (116), M. et Mme CHABRAN DANIEL (122), Indivision CHACONMIKUNDA (116), M. et Mme CHAKAR ELIE (141), M. et Mme CHAMBION ANDRE (122), M. CHAMOIS-MILLE BAYLE REPRESENTES . (116), M. et Mme CHANUT PAUL (122), M. et Mme CHAOUCH Ahmed et Naoua (116), M. et Mme CHARBONNIER ROBERT (122), MM. CHARLET Erwan Dylan (122), Mme CHARPY Christiane (116), Mme CHARPY Genevieve (116), M. et Mme CHAUTEMS LUC (122), M. et Mme CHAVEROT FELICIEN (116), M. et Mme CHAZEAU MARC (116), M. et Mme CHEMLAL MOHAMED (107), Mme CHERIFI Stephanie (100), M. et Mme CHEVALIER ET LOUIS Franck et Celine (116), M. et Mme CHIRIAC Traian Liudmila (116), M. et Mme CHOLET Laurent (116), M. et Mme CHUON JEAN-PIERRE (141), M. et Mme CIANFARANI MICHEL (122), Mme CLAUZIER YVONNE (107), Mme COAT - GUILLAUME Helene (122), Indivision COEHLO Christophe (100), M. COINTREL Jérôme (100), M. COLAS ALAIN (116), M. et Mme COLLIAT FRANCK (107), M. COLOVRAY Lionel (116), M. COMBY HERVE (116), Mme COQUERELLE Isabelle (122), M. et Mme CORCELETTE PATRICE (100), Mme CORTINHAS Jessica (122), M. et Mme COURBON JEAN-CLAUDE (122), Mme CRASSAVA ANNE-MARIE (100), CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (116), Succession CROUTTE HUGUETTE (141), M. et Mme CUCICEA Ioan Loredana (116), M. CUDEIRO Georges (141), M. et Mme DA SILVA BARBOSA Mario (116), M. et Mme DA SILVA OLIVEIRA ET VIEIRA QUINTA Joaquim et Geor (100), Mme DA SILVA ROCHA MARIA (116), M. et Mme D'ADAMO FREDERIC (122), Mme DARCEY Sylvie (116), Mme DE CASTRO HELENA Helena (122), M. DE HARO Bernard (107), M. et Mme DE OLIVEIRA GONCALVES Antonio (116), M. et Mme DE SOUSA MAGALHAES ANGELO (116), Indivision DELAGE (116), Mme DELAUP Aurelie (100), Indivision D'ELIADI CARLO (95), Mme DELPUECH Leana (100), Indivision DEMORTIERE (116), DES GRAVIERES (1508), M. et Mme DESBAT Nicolas Raja (122), Indivision DESBOS (116), Mme DESMARES COLETTE (116), M. DEURDILLY JEAN-JACQUES (116), M. et Mme DI FOLCO ANTONIO (122), M. et Mme DIEZ MARC (116), Indivision DIMINO ET GUENUCHOT Stephane et Violaine (100), M. et Mme DONNET Franck (90), Mme DOREL Leslie (116), M. et Mme DOS SANTOS JOAQUIM (116), M. et Mme DOUAL PATRICK (141), M. et Mme DOUDOUX ADAM DE BEAUMAIS Benjamin Coralie (116), M. DOYON JEAN-LUC (116), M. DRAIDI KARIM (116), M. et Mme DRIDI Haikel et Hayet (141), M. et Mme DROGOZ GERARD (122), DU DAUPHINE (122), M. DUC Philippe-Gerald (141), M. DUCO Jean-Jacques (116), M. et Mme DUMAS LAURENT (122), Mme DUMAS PATRICIA (116), Indivision DURAND (122), M. et Mme DURAND JEAN-NOEL (116), Indivision DURIS - AUTIER (122), Mme EL GROMBALI Donia (116), M. EL OTMANI Ali (141), Mme EL YAAGOURI Karima (112), ETUDE MERLIN (238), Mme FABRE ANTOINETTE (122), M. et Mme FAHEM Hassen et Aicha (122), M. et Mme FANTON BRUNO (107), Mme FARGEOT MARTINE (116), FAST (238), M. FELLAH ET MMLE CAMIER Aucine (116), M. et Mme FERNANDEZ LIBERTO (100), Mme FERON Marie-Laure (116), M. et Mme FERREIRA MARQUES Vitor Paula (122), M. et Mme FERRER PIERRE (116), M. et Mme FEVRE JEAN-JACQUES (90), M. et Mme FEVRE MICHEL (116), M. FIORINI PATRICK (100), FLORAYME (694), M. et Mme FLORES ANTONIO (112), M. FLORES Gabriel (100), FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME (141), M. et Mme FORAY ROBERT (122), Mme FRANCHI ANNIE (116), M. et Mme FURNION Gerard Viviane (116), G.G.R (90), M. et Mme GACON JOSEPH (116), M. et Mme GALINDO Eric (112), M. GARCIA CHRISTIAN (141), Mme GERMAIN MURIEL (122), M. et Mme GILLIET YVES (141), M. GIRAUD JEAN-PIERRE (122), Mme GIROT Lauriane (95), M. et Mme GLASSON ROBERT (107), M. et Mme GOEPFER FRANCIS (116), M. et Mme GONCALVES Georges et Marie-Therese (141), Mmes GOUTTE-GATTAT BOTSOVA Emma Stefani (116), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (116), Mme GRANDJEAN Christine (116), Mme GRANGE NATHALIE (122), Mme GRAVELEAU Clara (122), M. et Mme GRECO PIERRE (116), M. et Mme GRILO DOS SANTOS ABEL FAUSTINO (116), M. et Mme GRIMA JEAN (100), M. et Mme GUERDNER SALMON Gregory Coralie (116), Indivision GUIGNER - VAZ Rudy et Sandrine (141), M. et Mme GUILLARD BERNARD (122), M. et Mme GUILLET JEAN-PIERRE (141), M. GUTIERES CYRILLE (107), Mme HANECHI HOURIA (100), M. et Mme HARMOUCH LAREDJ (122), Mme HERNANDEZ MARIE-LOUISE (107), Mme HIRSCH Claudine (116), M. et Mme HITANA Chokri (122), M. et Mme HOOTEN Kevin Melissa (116), Indivision HUGONNET (116), M. IABONI Jérôme (116), Mme IBANEZ Sandrine (116), Indivision IMPEDOVO ET ENES (116), M. et Mme INAMI Charles (116), M. INESTA Paul (116), M. et Mme IRLS Frederic (141), M. et Mme IVANENKO DIMITRI (116), M. et Mme IVANEZ CHRISTIAN (116), M. et Mme IVOL FRANCIS (122), M. JACQUET Florent (100), Mme JAIME JEANNINE (116), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), M. et Mme JARRY WA-Y-TE Romain Audrey (122), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), JULES VERNE (100), M. et Mme JUSSELME BERNARD (141), Mme KARA LOUISA (116), M. et Mme KARA Rabah Hadjila (116), Mme KHAIR - EPOUSE DRUON Zeina (228), M. KHALAFAGHIAN Narcisse (116), M. et Mme KHENISSI Mohamed (122), Indivision KIN (116), M. et Mme KOFFI Joseph (122), M. KSOURI TAOUFIK (116), LA BUISSONNIERE (95), LA COMMUNE DE SAINT PRIEST (253), M. LABIODH Meihdi (95), Mme LABOUR MONIQUE (116), M. et Mme LACLERGERIE JACQUES (116), Indivis LACOMBE (141), Indivis LACOMBE (116), Mme LACROIX VALERIE (122), M. et Mme LAFARGE DANIEL (116), M. LAHAROTTE CHRISTIAN (104), M. et Mme LAHITTE GUY (141), M. et Mme LAHNAÏEN BECHIR (141), Mme LANE NADJET (116), M. LANNETTE MICHEL (122), M. et Mme LARDIERE ANTHONY (122), M. et Mme LATRECHE ZOUBIR (116), Mme LE BIHAN Lou (116), Indivision LE FORESTIERHOUARD (122), M. et Mme LE MERDY PATRICE (116), M. et Mme LECHENAULT RICHARD (141), M. et Mme LEON HENRI ANTONIA (122), M. et Mme LEROUSSAU JEAN-FRANÇOIS (116), M. LESPINASSE Mathieu (116), M. LEVRINO PAUL (100), Mme LEVY-NEUMAND Andree Monique (232), M. LHERISSON Philippe (116), Mme LIGEN FRANCOISE (116), M. LITRAS MARC (122), Indivision LOMBARD Jean et Patrice (116), Mme LOPEO Anne-Elody (122), Mme LOPEZ Virginie (116), M. et Mme LOURO-LAAROUBI (116), M. et Mme MAGALHAES Antonio (116), M. MAGALHAES David (122), Indivision MAIARELLI Anna , Mario Juliette (116), Indivision MAILLET Ghislaine, Pascal Isabelle (122), Mme MALIGA Tatiana (100), Mme MANAS MARIA (116), M. MANISSIER JEAN-MARC (122), M. et Mme MANSOURI MAHMOUD (95), M. et Mme MANZARI Michel Marie (116), Mme MANZARI ROSE (116), M. et Mme MARAIS BERNARD et MARTINE nee MALARIN (100), M. et Mme MARCEL PIERRE (116), M. et Mme MARCO Nicolas et Chang (100), Mme MARCOU NOELLE (116), Mme MARICHY ANNA (107), Mme MARTEL RENEE (116), Mme MARTINEZ KARINE (100), Mme MARTINEZ MIREILLE (116), Mme MASSAT NICOLE (116), M. et Mme MAXIA Jean Marie-Christine (116), Indivision MAZOUZ ET SEKRADJ Adel et Samra (141), M. et Mme MAZZOCCHI Andre (141), M. et Mme MEBARKI ABDELHAMID (116), M. MEBARKI KARIM (100), M. MEDOUR Edriss (116), Mme MENA Conception (122), Indivision MENCHELLALEVRINO (116), M. et Mme MENDES AVELINO (116), Mme MENZELLA-GIROUD CRISTELE (100), M. et Mme MERKLING Benoît Sandra (116), Mme MERLE ANAIS (116), Mme MERMET Corinne (116), Mme METRAL Nathalie (122), M. et Mme METRAL SERGE (116), M. et Mme MEUNIER Maurice (116), M. et Mme MEYER ET SERVER Damien et Melanie (107), M. et Mme MICHAUX JEAN-FRANÇOIS (116), M. et Mme MICHEL DANIEL (122), M. et Mme MICHEL Ludovic (116), M. et Mme MIGNONE Gilbert Catherine (122), MILINA (265), Succession MIQUET EUBERT (116), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. MOHAMED Kanivar (116), M. et Mme MOHAMMEDI SEBTI (116), Mme MOISSONNIER Evelynne (100), Mme MOLINIER SYLVIANE (122), Indivision MOLLON VIGNON MATHIAS (116), M. et Mme MONARDI LEON Anthony Christelle (116), M. MONEREAU JEAN-LUC (116), M. et Mme MONIN CHRISTIAN (116), M. et Mme MONNET Jean-Claude (116), Indivision MONNIER SEMAOUNE (122), M. et Mme MONTAGNON JEAN-LOUIS (107), M. et Mme MONTAGUT Joseph (122), M. et Mme MONTEIRO JOSE (116), M. et Mme MONTESINOS ANTOINE (116), M. MONTALOUX Maxime (122), M. MONTORO Jose (122), Mme MOREIRA VALERIE (116), Mme MORENO Antonia (116), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAËB Abderhamene et Myriam (122), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), Mme MUHLMEYER Anne-Lise (122), M. et Mme MUT JEAN (107), M. et Mme NAFATI BERTHEMY Sabri Anne-Laure (141), Mme NAFATI Meriem (122), M. et Mme NAPOLITANO JEAN-JACQUES (116), M. NASERI Said (116), M. NAVARRO PATRICK (122), M. NAVARRO THOMAS (100), Mme NAVARRO Valerie (122), Mme NEGRO Lalia (100), Mme NGANJOUONG NGANSOP Nadine (122), M. NICOLAS FRANCK (100), M. et Mme NICOROSI CHARLES (116), M. et Mme NIETO ROGER (116), M. et Mme NOURRY ET SALVATORI Pierre et Gioia (116), M. et Mme OASSEL GERARD (122), Mme ONGBWA-VESSIGOT Salome Irene (489), Mme

MENIVAL LES GRAVIERES

ORLIANGE Ghislaine (116), M. et Mme OUARDI MOHAMED (141), M. et Mme OULAD AOUID ET BAKKALI Bilal et Myriam (122), M. et Mme OUNNOUGH Fatah et Kahina (141), M. et Mme PAGLIAROLI Sandro (122), Indivision PAPILLON (112), Mme PARISI ASSUNTA (112), Mme PARISI CAROLINE (122), Mme PATISSIER NATHALIE (141), M. PAULET BRUNO (100), M. PAYET GEORGES (ALEX) GEORGES (122), M. et Mme PEDRE ET SOPHIE Patrice et Sandrine (116), M. PERELLON Marcel (122), Mme PERRIER Berangere (116), M. et Mme PERRIMBERT TOPALIAN Alain Stephanie (122), Mme PESSIOT CHRISTINE (116), M. PETRETTA ANTOINE (100), M. et Mme PHATBOUNSAKY BANSA (116), M. et Mme PHILIPPE CHRISTIAN (141), M. et Mme PICARD Matthieu Guenaÿlle (107), Mme PINHEIRO SILVEIRA Maria de Lurdes (122), M. et Mme PINTO ANTOINE (116), M. PIOT Julien (116), Mme PLANCHE Jacqueline (122), M. POIRIER GEORGES (122), M. et Mme POULY PAUL (116), Mme POUPIN Severine (116), Indivision POUSTIS (95), M. et Mme PRADIER DANIEL (122), M. et Mme PROST David Vanessa (116), Mme PUCCINI Christine (116), M. et Mme PUERTAS ET BOURGEAY Jerome et Anne-Lise (112), Indivision QUINSON (100), Indivision RABATEL (116), M. et Mme RAFAN ET CASANOVA Sebastien et Chrystelle (141), M. RAFFIN Cedric (116), M. RAIS Younes (122), M. RAY Xavier (116), M. REGAL Antonin (116), M. RIAHI Foued (116), M. RIBEIRO DA COSTA Jorge (107), Indivision RIBEIRO FUTURO DA SILVA TEIXEIRA JoÃo Jessica (116), Mme RIGAUD YVETTE (122), M. et Mme RIGNANESE Eric (116), M. RISSOUAN Lorenzo (100), RIZE INVESTISSEMENT (418), Mme RIZZONE Rosa (122), M. ROBERT Fabien (116), M. et Mme ROBERT ROGER (116), M. et Mme ROBIN PIERRE (122), Mme RODRIGUES MARIE (141), Indivision RODRIGUEZ Elena Daniel (122), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), Indivision ROLLE CLAIRE (116), M. ROSIER Pierre (141), M. ROSPARS Boris (107), Mme ROSTOLL ISABELLE (122), M. et Mme ROUABAH DJEMEL EDDINE SALIHA (122), M. et Mme ROVIARO Marcel et Maryse (116), M. ROYET Clement (116), M. et Mme ROZAN Joseph Claude (122), Indivision RUBAT (107), Indivision RUBIO Ursula et Patricia et Virginie et Carole (122), M. SAAB Thierry (112), M. SAFAH MAKRIM (116), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), M. SALMON LAURENT (112), Succession SANCHEZ AUGUSTIN (116), M. SANTEK Alain (116), M. et Mme SARASAR YVON (116), M. et Mme SARKISSIAN ROMANOVA Hendrik Anna (122), M. et Mme SASSI Mounir Malika (122), M. et Mme SBARRA DI DOMENICO Antonio Janis (116), Mme SCAPPATICCI VALERIE (100), M. et Mme SCIRMAN Simone Stephanie (116), M. et Mme SECK MAERTEN Abdoulaye Muriel (116), Indivision SECK Ibrahima et Abdoulaye (116), M. SEGUER Guillaume (116), M. et Mme SENG Yann Roseline (116), M. SEP Ilyass (122), M. et Mme SERVIGNAT GEORGES (116), SILVA (116), M. et Mme SIMONOVIC DRAGAN (112), Mme SIRKO DANIELLE (116), M. et Mme SLITI FAOUZI (141), M. et Mme SORGUES GUY (116), Mme et Mme SOTHIER Christophe Sabine (141), M. SOUIHEL-MLLE ZIAN REPRESENTE PAR ZIAN (116), M. STIEN Eric (116), M. SULCS Jean-Marc (112), M. et Mme TAHAR Ocine (116), M. TEBBAT Ryan (112), M. et Mme TEDESCHI Franco (116), Mme TERRET JOSIANE (116), Mme TERRIER Janine (122), Mme THEBAULT MAGALI (141), Mme THEVENIN ANDREE (116), Mme THIEBAUT LILIANE (122), M. et Mme THINET ET AUGOYAT Michaÿl et Mylene (116), M. TISSEUR CEDRIC (122), M. TORTORICI Fabien (90), Mme TOUAHRIA Yasmina (100), M. et Mme TOULOUSE YVES (122), Mme TOUREL Veronique (116), Mme TRAPEAU JOSETTE (122), M. et Mme TUNDA-KABUNGULU ET TUNDA-NDINDA-NZAMBA Louis-Marie (116), Indivision USERO (122), M. et Mme USERO PIERRE-YVES (122), M. VACHER THIERRY (116), Mme VAGNER RIBOULEAU FRANCOISE FRANCOISE (116), M. et Mme VARSOVIE GEORGES (122), M. et Mme VELARDO ANTOINE (100), M. VERMARE FRANCK (122), M. et Mme VIAL DANIEL (141), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122), M. et Mme VIEIRA-VAZ JANUARIOMARIE-HELENE (112), Mme VILLAND BOMMARITO Jeanne (116), M. et Mme VINCENDON Guillaume (122), M. VINCENT ANDRE (116), M. VIVIAN DIDIER (116), Mme VOINÃON Elodie (100), M. et Mme WARTELLE SCHIESTL Jean-Marc Emilie (116), WISSEM (116), M. YAGHZAR Marouane (116), M. YEYE Manuel (100), Mme YOUSFI Zohra (116), M. et Mme ZAMMIT CHATTI MUSTAPHA (116), M. et Mme ZEKAR SAMIR (112), M. et Mme ZEKRI MOHAMED (112),

489 Copropriétaires sur 811 sont présents, représentés ou votants par correspondance , soit 60 691 tantièmes sur un total de 99 428.

18:47:31[v1]

1 Désignation du Président de séance

L'Assemblée Générale désigne comme Président de séance :

- Mme ANCELIN

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	60 691	57 566	1 909	1 094
Copropriétaires	811	489	463	15	10

Ne prend pas part au vote : 122 tantièmes (1 Copropriétaire)

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE : M. et M. AGUGLIARO ROUX Fabrice Christopher (141), Indivision ASENSI BECHARD (116), M. et Mme AYDIN BULENT (141), M. et Mme BARBE ANDRE (112), M. et Mme BELKACEM Hamid et Lila (141), M. CUDEIRO Georges (141), M. et Mme DOUAL PATRICK (141), M. et Mme DRIDI Haikel et Hayet (141), M. GIRAUD JEAN-PIERRE (122), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (116), M. et Mme LAHNAIEN BECHIR (141), Mme PARISI ASSUNTA (112), Mme PARISI CAROLINE (122), M. et Mme SARKISSIAN ROMANOVA Hendrik Anna (122), Mme SCAPPATICCI VALERIE (100),

ABSTENTION : MM. CHARLET Erwan Dylan (122), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), M. et Mme KHENISSI Mohamed (122), Mme LANE NADJET (116), M. LESPINASSE Mathieu (116), M. NICOLAS FRANCK (100), M. REGAL Antonin (116), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), M. TEBBAT Ryan (112), M. YEYE Manuel (100),

Ne prend pas part au vote : DU DAUPHINE (122),

Arrivée(s) : Mme MORISON EDITH (141), Mme NYIRANEZA Christine (112),

18:51:41[v2]

2 Désignation des Scrutateurs

En conséquence, l'Assemblée Générale désigne :

- Mme NEGRO,

MENIVAL LES GRAVIERES

En qualité de Scrutatrice

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	60 944	58 406	1 212	1 204
Copropriétaires	811	491	469	10	11

Ne prend pas part au vote : 122 tantièmes (1 Copropriétaire)

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE : M. et Mme AYDIN BULENT (141), M. et Mme BARBE ANDRE (112), Mme BUENERD Josette (116), Mme CASTIN Belinda (116), M. COLAS ALAIN (116), M. CUDEIRO Georges (141), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (116), M. IABONI JerĂme (116), M. et Mme NAPOLITANO JEAN-JACQUES (116), M. et Mme SARKISSIAN ROMANOVA Hendrik Anna (122),

ABSTENTION : M. DUCO Jean-Jacques (116), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), M. et Mme KHENISSI Mohamed (122), Mme LANE NADJET (116), M. LESPINASSE Mathieu (116), M. et Mme MENDES AVELINO (116), M. NICOLAS FRANCK (100), M. REGAL Antonin (116), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), M. TEBBAT Ryan (112), M. YEYE Manuel (100),

Ne prend pas part au vote : DU DAUPHINE (122),

18:52:49[v3]

2 Désignation des Scrutateurs

En conséquence, l'Assemblée Générale désigne :

- Mme GIROT ,

En qualité de Scrutatrice

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	60 944	56 949	2 065	1 808
Copropriétaires	811	491	457	17	16

Ne prend pas part au vote : 122 tantièmes (1 Copropriétaire)

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE : M. et Mme AYDIN BULENT (141), M. et Mme BARBE ANDRE (112), M. et Mme BELKACEM Hamid et Lila (141), Mme CASTIN Belinda (116), M. et Mme COLLIAT FRANCK (107), M. CUDEIRO Georges (141), Indivision DEMORTIERE (116), M. et Mme DOUAL PATRICK (141), Mme FERON Marie-Laure (116), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (116), M. KHALAFAGHIAN Narcisse (116), M. et Mme LAHNAIEN BECHIR (141), Mme MANAS MARIA (116), M. RAY Xavier (116), M. ROSPARS Boris (107), M. et Mme SARKISSIAN ROMANOVA Hendrik Anna (122), Mme SCAPPATICCI VALERIE (100),

ABSTENTION : M. et Mme BALI Sarhan Sonia (122), M. et Mme BALLERINI ET CERF Stephane et Sara (116), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), M. et Mme KHENISSI Mohamed (122), Mme LANE NADJET (116), M. LESPINASSE Mathieu (116), M. et Mme MENDES AVELINO (116), M. et Mme MEUNIER Maurice (116), M. NICOLAS FRANCK (100), M. et Mme PAGLIAROLI Sandro (122), M. REGAL Antonin (116), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), Mme ROSTOLL ISABELLE (122), M. TEBBAT Ryan (112), M. et Mme VARSOVIE GEORGES (122), M. YEYE Manuel (100),

Ne prend pas part au vote : DU DAUPHINE (122),

18:53:49[v4]

2 Désignation des Scrutateurs

En conséquence, l'Assemblée Générale désigne :

- M CHAKAR,

En qualité de Scruteur.

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	60 944	57 129	2 498	1 195
Copropriétaires	811	491	461	18	11

Ne prend pas part au vote : 122 tantièmes (1 Copropriétaire)

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE : Indivision ASENSI BECHARD (116), M. et Mme AYDIN BULENT (141), M. et Mme BARBE ANDRE (112), Mme BUENERD Josette (116), Mme CASTIN Belinda (116), M. COLAS ALAIN (116), M. et Mme COLLIAT FRANCK (107), M. et Mme CORCELETTE PATRICE (100), M. CUDEIRO Georges (141), Mme DARCEY Sylvie (116), Indivision D'ELIADI CARLO (95), Indivision DEMORTIERE (116), M. EL OTMANI Ali (141), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (116), M. et Mme NAPOLITANO JEAN-JACQUES (116), Mme ONGBWA-VESSIGOT Salome Irene (489), Indivision RODRIGUEZ Elena Daniel (122), M. et Mme SARKISSIAN ROMANOVA Hendrik Anna (122),

ABSTENTION : M. DUCO Jean-Jacques (116), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), M. et Mme KHENISSI Mohamed (122), Mme LANE NADJET (116), M. LESPINASSE Mathieu (116), M. NICOLAS FRANCK (100), M. REGAL Antonin (116), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), M. ROSPARS Boris (107), M. TEBBAT Ryan (112), M. YEYE Manuel (100),

Ne prend pas part au vote : DU DAUPHINE (122),

18:55:08[v5]

3 Désignation du Secrétaire de séance

L'Assemblée Générale désigne M PARISSET, représentant la société NEXITY, en qualité de Syndic, comme secrétaire de séance.

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	60 944	57 894	1 374	1 554
Copropriétaires	811	491	468	8	14

Ne prend pas part au vote : 122 tantièmes (1 Copropriétaire)

*** Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai**

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE : M. et Mme AYDIN BULENT (141), M. et Mme BARBE ANDRE (112), M. CUDEIRO Georges (141), M. EL OTMANI Ali (141), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (116), Mme NYIRANEZA Christine (112), Mme ONGBWA-VESSIGOT Salome Irene (489), M. et Mme SARKISSIAN ROMANOVA Hendrik Anna (122),

ABSTENTION : M. et Mme CORCELETTE PATRICE (100), Mme CORTINHAS Jessica (122), M. et Mme COURBON JEAN-CLAUDE (122), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), M. et Mme KHENISSI Mohamed (122), Mme LANE NADJET (116), M. LESPINASSE Mathieu (116), M. et Mme MENDES AVELINO (116), M. NICOLAS FRANCK (100), M. REGAL Antonin (116), Indivision RODRIGUEZ Elena Daniel (122), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), M. TEBBAT Ryan (112), M. YEYE Manuel (100),

Ne prend pas part au vote : DU DAUPHINE (122),

4 Point d'information - Présence d'huissier

Dans la continuité de la précédente Assemblée Générale, la présence d'huissier de justice est primordiale afin d'assurer le bon déroulement de la présente Assemblée Générale. Cette prestation permettra ainsi de :

- Pallier à l'éventuel défaillance du système des votes,
- Surveiller les allées et venues des copropriétaires et l'enregistrement de ces derniers,
- Eviter toutes contestations de la présente Assemblée Générale,

Résolution sans vote.

18:58:46[v7]

5 Vente du lot à créer définit comme suit : circulation à l'arrière du bâtiment (parties intérieures couvertes et arrière de la boulangerie) selon plan joint d'une surface de 60 m2 pour le prix de 25 000.00 €.

L'Assemblée Générale décide de vendre à la SCI RIZE INVESTISSEMENT qui l'accepte le lot n°1671 (numérotation provisoire) à créer (lot à usage commercial composé de la circulation à l'arrière du bâtiment) d'une surface de 60 m2 au prix de 25 000.00 euros net vendeur. La vente ne deviendra définitive qu'après le délai de recours de l'article 42 de la loi du 10 juillet 1965. Tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur (diagnostics, notaires, modificatif du règlement de copropriété, etc.)

MENIVAL LES GRAVIERES

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	60 944	55 826	3 702	1 416
Copropriétaires	811	491	448	31	12

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

L'Assemblée Générale N'A PAS DECIDE, la majorité requise de l'article 26 n'est pas atteinte (406 Copropriétaires et 66 286 tantièmes) mais, conformément à l'article 26-1, un second vote à la majorité de l'article 25 est nécessaire.

CONTRE : M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme ARAUJO (116), Indivision ASENSI BECHARD (116), M. et Mme BALLET VIVIER Fabien Sabrina (116), M. et Mme BENGUEDDA Ahmed Fatima (232), M. BLAY JEAN-MARC (116), Mme CANTINI Martine (100), M. et Mme CAPPONE ROBERT (116), M. CATUTEL GERALD (116), Mme CHERIFI Stephanie (100), M. COLOVRAY Lionel (116), M. et Mme DESBAT Nicolas Raja (122), M. DUCO Jean-Jacques (116), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), LA BUISSONNIERE (95), Mme LOPEO Anne-Elody (122), M. et Mme MAZZOCCHI Andre (141), M. et Mme MEBARKI ABDELHAMID (116), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAË•B Abderhamene et Myriam (122), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), M. NAVARRO PATRICK (122), M. REGAL Antonin (116), Mme RIZZONE Rosa (122), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), M. ROSIER Pierre (141), M. ROYET Clement (116), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), M. et Mme SENG Yann Roseline (116), M. TEBBAT Ryan (112), M. et Mme THINET ET AUGOYAT Michaël et Mylene (116),

ABSTENTION : M. BEGON ALAIN (100), M. et Mme DA SILVA BARBOSA Mario (116), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), Indivision KIN (116), Mme LABOUR MONIQUE (116), Mme LANE NADJET (116), M. et Mme LOURO-LAAROUBI (116), M. NICOLAS FRANCK (100), M. et Mme PROST David Vanessa (116), M. et Mme SLITI FAOUZI (141), Mme THEVENIN ANDREE (116), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122),

18:59:37[v8]

5 Vente du lot à créer définit comme suit : circulation à l'arrière du bâtiment (parties intérieures couvertes et arrière de la boulangerie) selon plan joint d'une surface de 60 m2 pour le prix de 25 000.00 €.

Second vote conformément à l'article 26-1

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	60 944	55 826	3 702	1 416
Copropriétaires	811	491	448	31	12

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (49 715 tantièmes)

CONTRE : M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme ARAUJO (116), Indivision ASENSI BECHARD (116), M. et Mme BALLET VIVIER Fabien Sabrina (116), M. et Mme BENGUEDDA Ahmed Fatima (232), M. BLAY JEAN-MARC (116), Mme CANTINI Martine (100), M. et Mme CAPPONE ROBERT (116), M. CATUTEL GERALD (116), Mme CHERIFI Stephanie (100), M. COLOVRAY Lionel (116), M. et Mme DESBAT Nicolas Raja (122), M. DUCO Jean-Jacques (116), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), LA BUISSONNIERE (95), Mme LOPEO Anne-Elody (122), M. et Mme MAZZOCCHI Andre (141), M. et Mme MEBARKI ABDELHAMID (116), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAË•B Abderhamene et Myriam (122), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), M. NAVARRO PATRICK (122), M. REGAL Antonin (116), Mme RIZZONE Rosa (122), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), M. ROSIER Pierre (141), M. ROYET Clement (116), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), M. et Mme SENG Yann Roseline (116), M. TEBBAT Ryan (112), M. et Mme THINET ET AUGOYAT Michaël et Mylene (116),

ABSTENTION : M. BEGON ALAIN (100), M. et Mme DA SILVA BARBOSA Mario (116), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), Indivision KIN (116), Mme LABOUR MONIQUE (116), Mme LANE NADJET (116), M. et Mme LOURO-LAAROUBI (116), M. NICOLAS FRANCK (100), M. et Mme PROST David Vanessa (116), M. et Mme SLITI FAOUZI (141), Mme THEVENIN ANDREE (116), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122),

19:01:25[v9]

6 Délégation de pouvoir au Syndic pour signer les actes.

L'Assemblée Générale délègue ses pouvoirs au Syndic, la société AGENCE CENTRALE, aux fins de signer pour le compte du Syndicat des copropriétaires les actes de vente et de modification du règlement de copropriété. En règle générale, tout pouvoir est donné au Syndic pour représenter le Syndicat des copropriétaires dans les actes qui s'avèreraient nécessaires à la régularisation de la vente et du modificatif du règlement de copropriété ci-dessus votés.

Tous les frais afférents à cette vente et au modificatif du règlement de copropriété seront à la charge de l'acquéreur.

MENIVAL LES GRAVIERES

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	60 944	54 464	4 596	1 768
Copropriétaires	811	491	440	35	15

Ne prend pas part au vote : 116 tantièmes (1 Copropriétaire)

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (49 715 tantièmes)

CONTRE : M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme ARAUJO (116), Indivision ASENSI BECHARD (116), M. et Mme BALLET VIVIER Fabien Sabrina (116), M. et Mme BENGUEDDA Ahmed Fatima (232), M. BLAY JEAN-MARC (116), Mme CANTINI Martine (100), M. CATUTEL GERALD (116), Mme CHERIFI Stephanie (100), M. COLOVRAY Lionel (116), M. et Mme DESBAT Nicolas Raja (122), M. et Mme DRIDI Haikel et Hayet (141), M. DUCCO Jean-Jacques (116), M. EL OTMANI Ali (141), M. et Mme IRLS Frederic (141), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), LA BUISSONNIERE (95), Mme LOPEO Anne-Elody (122), M. et Mme MAZZOCCHI Andre (141), M. et Mme MEBARKI ABDELHAMID (116), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAËB Abderhamene et Myriam (122), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), M. NAVARRO PATRICK (122), Mme NYIRANEZA Christine (112), Mme ONGBWA-VESSIGOT Salome Irene (489), M. REGAL Antonin (116), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), M. ROSIER Pierre (141), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), M. et Mme TAHAR Ocine (116), M. TEBBAT Ryan (112), M. et Mme THINET ET AUGOYAT Michaël et Mylene (116), M. et Mme VIEIRA-VAZ JANUARIOMARIE-HELENE (112), M. et Mme ZEKKAR SAMIR (112),

ABSTENTION : M. BEGON ALAIN (100), MM. CHARLET Erwan Dylan (122), M. et Mme CORCELETTE PATRICE (100), Mme CORTINHAS Jessica (122), M. et Mme GALINDO Eric (112), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), Mme LABOUR MONIQUE (116), Mme LANE NADJET (116), M. et Mme LOURO-LAAROUBI (116), M. NICOLAS FRANCK (100), M. et Mme PROST David Vanessa (116), Mme RIZZONE Rosa (122), Indivision RODRIGUEZ Elena Daniel (122), M. et Mme SLITI FAOUZI (141), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122),

Ne prend pas part au vote : Mme THEVENIN ANDREE (116),

Arrivée(s) : M. et Mme PIRES Fernando et Maria (90),

19:02:39[v10]

7 Vente d'une partie commune à la SCI RIZE INVESTISSEMENT - Désignation d'un Notaire

L'Assemblée Générale missionne la SCP Jacques Louis ALCAIX, Notaire, pour rédiger l'acte de vente et l'état descriptif de division, les publier et, en règle générale, effectuer toutes les diligences nécessaires à la régularisation des actes générés par le vote des résolutions ci-dessus. Tous les honoraires, les émoluments, débours et autres resteront à la charge de l'acquéreur.

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	61 034	56 021	3 595	1 302
Copropriétaires	811	492	450	30	11

Ne prend pas part au vote : 116 tantièmes (1 Copropriétaire)

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE : M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme ARAUJO (116), Indivision ASENSI BECHARD (116), M. et Mme BALLET VIVIER Fabien Sabrina (116), M. et Mme BENGUEDDA Ahmed Fatima (232), M. BLAY JEAN-MARC (116), Mme CANTINI Martine (100), M. CATUTEL GERALD (116), Mme CHERIFI Stephanie (100), M. COLOVRAY Lionel (116), M. et Mme DESBAT Nicolas Raja (122), M. DUCCO Jean-Jacques (116), M. et Mme IRLS Frederic (141), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), LA BUISSONNIERE (95), M. et Mme MAZZOCCHI Andre (141), M. et Mme MEBARKI ABDELHAMID (116), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAËB Abderhamene et Myriam (122), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), M. NAVARRO PATRICK (122), M. REGAL Antonin (116), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), M. ROSIER Pierre (141), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), M. et Mme TAHAR Ocine (116), M. TEBBAT Ryan (112), M. et Mme THINET ET AUGOYAT Michaël et Mylene (116), Mme YOUSFI Zohra (116), M. et Mme ZEKKAR SAMIR (112),

ABSTENTION : M. BEGON ALAIN (100), M. et Mme GALINDO Eric (112), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), Mme LABOUR MONIQUE (116), Mme LANE NADJET (116), M. et Mme LE MERDY PATRICE (116), M. NICOLAS FRANCK (100), M. et Mme PROST David Vanessa (116), Mme RIZZONE Rosa (122), M. et Mme SLITI FAOUZI (141), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122),

Ne prend pas part au vote : Mme THEVENIN ANDREE (116),

Arrivée(s) : Indivision SAINTONSMERCADER (100), Mme YIMDJIO Bernadette (116),

19:16:10[v11]

8 Convention de mise à disposition d'un espace de stationnement appartenant au syndicat de copropriété MENIVAL relative à l'installation d'un matériel de vidéo-protection

MENIVAL LES GRAVIERES

Des attroupements d'individus et de voitures ainsi que de nombreuses incivilités créant de l'insécurité et des nuisances importantes ont lieu à l'arrière du centre commercial et sur le parking situé à sa gauche.

La mairie a été largement sollicitée concernant ces sujets de sécurité. Lors de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2021, M GASCON, le Maire de Saint Priest, a proposé aux copropriétaires de rétrocéder la partie de parking concernée, afin que la Mairie puisse installer une caméra de vidéo surveillance et que les forces de police puissent intervenir plus efficacement. Cette proposition a été mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/05/2022, de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21/02/2023 mais n'a pas été adoptée.

A la demande du Conseil Syndical et en accord avec le Maire de SAINT PRIEST une nouvelle proposition de mise à disposition à titre gracieux est portée à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale.

Ainsi, la commune de Saint-Priest a été autorisée par arrêté préfectoral n° Dspc-bpa-v-020323-04 du 2 mars 2023, à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection urbaine, conformément aux dispositions du code de sécurité intérieure, livre II « sécurité et ordre publics » et notamment ses articles L 223-1 et suivants, et L251-1 et suivants.

Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention, et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de Saint-Priest a la volonté de développer son dispositif de vidéoprotection urbaine existant.

C'est dans ce registre que le syndicat de copropriété de MENIVAL a accepté de participer à la politique de prévention et sécurité engagée par la Ville en permettant le déploiement de matériel de vidéoprotection dans une partie de sa propriété afin d'optimiser les angles de vision sur la voie publique, aux abords immédiats du ou des bâtiments du patrimoine et ainsi favoriser les conditions de déplacement éventuel des services de police et secours.

Cette convention, d'une durée de 12 ans permet de définir les modalités de mise à disposition de cet espace à usage de parking, appartenant à la copropriété, auprès de la commune, en vue de sécuriser celui-ci ainsi que ses abords, au moyen de l'installation d'un système de vidéoprotection.

L'Assemblée Générale décide de donner un accord de principe à la proposition de mise à disposition à titre gratuit d'un espace de stationnement appartenant au syndicat de copropriété MENIVAL relative à l'installation d'un matériel de vidéoprotection.

Elle prend acte du fait que cette convention sera signé pour une durée de 12 ans et des différentes modalités exposées dans ladite convention (et notamment de la prise en charge de l'entretien des espaces verts, des équipements de vidéoprotection, des horaires d'ouverture du parking, des mesures de gestion et d'exploitation des données de la vidéoprotection, des conditions de résiliations de ladite convention)

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	61 250	56 774	2 898	1 578
Copropriétaires	811	494	457	24	13

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

L'Assemblée Générale N'A PAS DECIDE, la majorité requise de l'article 26 n'est pas atteinte (406 Copropriétaires et 66 286 tantièmes) mais, conformément à l'article 26-1, un second vote à la majorité de l'article 25 est nécessaire.

CONTRE : M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme AYDIN BULENT (141), M. et Mme BARBE ANDRE (112), M. BLAY JEAN-MARC (116), M. COLOVRA Y Lionel (116), M. et Mme DESBAT Nicolas Raja (122), Mme FERON Marie-Laure (116), Mme GRANDJEAN Christine (116), Mme GRAVELEAU Clara (122), M. et Mme IRLS Frederic (141), Mme MARTINEZ MIREILLE (116), M. MEBARKI KARIM (100), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAË•B Abderhamene et Myriam (122), M. NAVARRO PATRICK (122), M. et Mme OUARDI MOHAMED (141), M. et Mme RAFAN ET CASANOVA Sebastien et Chrystelle (141), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), M. et Mme SARKISSIAN ROMANOVA Hendrik Anna (122), M. et Mme SBARRA DI DOMENICO Antonio Janis (116), M. et Mme SLITI FAOUZI (141), M. et Mme TAHAR Ocine (116), M. et Mme ZEKKAR SAMIR (112),

MENIVAL LES GRAVIERES

ABSTENTION : M. et Mme CANIZARES ERIC (141), Indivision CHACONMIKUNDA (116), M. DUC Philippe-Gerald (141), Mme EL GROMBALI Donia (116), M. et Mme GALINDO Eric (112), M. GIRAUD JEAN-PIERRE (122), Indivision GUIGNER - VAZ Rudy et Sandrine (141), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), Mme LANE NADJET (116), M. et Mme LE MERDY PATRICE (116), Mme MOISSONNIER Evelyne (100), M. NICOLAS FRANCK (100), SILVA (116),

19:16:25[v12]

8 Convention de mise à disposition d'un espace de stationnement appartenant au syndicat de copropriété MENIVAL relative à l'installation d'un matériel de vidéoprotection

Second vote conformément à l'article 26-1

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	61 250	56 774	2 898	1 578
Copropriétaires	811	494	457	24	13

* Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (49 715 tantièmes)

CONTRE : M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme AYDIN BULENT (141), M. et Mme BARBE ANDRE (112), M. BLAY JEAN-MARC (116), M. COLOVRAY Lionel (116), M. et Mme DESBAT Nicolas Raja (122), Mme FERON Marie-Laure (116), Mme GRANDJEAN Christine (116), Mme GRAVELEAU Clara (122), M. et Mme IRLS Frederic (141), Mme MARTINEZ MIREILLE (116), M. MEBARKI KARIM (100), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAË•B Abderhamene et Myriam (122), M. NAVARRO PATRICK (122), M. et Mme OUARDI MOHAMED (141), M. et Mme RAFAN ET CASANOVA Sebastien et Chrystelle (141), Mme RODRIGUEZ MARCELINE (95), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), M. et Mme SARKISSIAN ROMANOVA Hendrik Anna (122), M. et Mme SBARRA DI DOMENICO Antonio Janis (116), M. et Mme SLITI FAOUZI (141), M. et Mme TAHAR Ocine (116), M. et Mme ZEKKAR SAMIR (112),

ABSTENTION : M. et Mme CANIZARES ERIC (141), Indivision CHACONMIKUNDA (116), M. DUC Philippe-Gerald (141), Mme EL GROMBALI Donia (116), M. et Mme GALINDO Eric (112), M. GIRAUD JEAN-PIERRE (122), Indivision GUIGNER - VAZ Rudy et Sandrine (141), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), Mme LANE NADJET (116), M. et Mme LE MERDY PATRICE (116), Mme MOISSONNIER Evelyne (100), M. NICOLAS FRANCK (100), SILVA (116),

9 Information sur le Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) obligatoire (Loi Climat et Résilience du 22/08/2021)

La loi Climat et résilience du 22/08/2021 rend obligatoire le vote par l'assemblée générale de la copropriété d'un projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT).

L'objectif de ce PPT est de favoriser l'entretien de l'immeuble et de faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique : que chaque copropriété dispose d'un outil répertoriant les travaux à réaliser et les opportunités énergétiques à mettre en œuvre.

Le PPT identifie pour chaque opération / scénario les priorités, une estimation des coûts induits, et les modalités de financement et aides disponibles. Actualisable tous les 10 ans, le PPT doit être mise en place pour toutes les copropriétés à destination totale ou partielle d'habitation, de plus de 15 ans.

Pour la réalisation du Plan Pluriannuel de Travaux, la loi Climat et résilience impose pour toutes les copropriétés dont le Permis de Construire est antérieure au 1/1/2013 l'établissement d'un Diagnostic de Performance Énergétique collectif.

L'ensemble du dispositif doit conduire une stratégie d'entretien pérenne des bâtiments et l'amélioration de la performance thermique des immeubles au moment où les logements à forte consommation d'énergie (Étiquette E, F et G) seront progressivement interdits à la location, et dès 2023 pour une fraction de ceux classés G.

Afin de permettre aux copropriétés et aux copropriétaires de répondre à leurs obligations, Nexity consulte actuellement des prestataires, justifiant des compétences requises pour réaliser ces missions.

Votre gestionnaire partagera avec le conseil syndical l'offre la mieux adaptée à votre copropriété. Celle-ci sera soumise à la plus proche assemblée générale.

Résolution sans vote.

Arrivée(s) : M. et Mme OUERTANI Hamouda (116), M. et Mme VENDEVILLE Amaury et Florence (112),

10 Décision à prendre relative à l'élaboration d'un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT) incluant le diagnostic de performance énergétique collectif.

Proposition ASCAUDIT pour un montant de 72 240,00 €

Proposition ACCEO pour un montant de 80 028 € TTC

L'assemblée générale est sollicitée sur la question de l'élaboration par un tiers, disposant des compétences et des garanties fixées par décret n° 2022-663 du 25 avril 2022, d'un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT) . Cette obligation a été fixée par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite Climat et Résilience, pour tous les immeubles à destination partielle ou totale d'habitation de plus de 15 ans.

Le projet de PPT proposé comporte, à partir d'une analyse du bâti et des équipements de l'immeuble ainsi que du Diagnostic de performance énergétique (DPE) prévu l'Art L 126-31 du Code de la Construction et de l'habitation. :

- La liste des travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble, à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants, à la réalisation d'économies d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Un DPE collectif;
- L'estimation du niveau de performance énergétique que les travaux mentionnés permettent d'atteindre;
- L'estimation sommaire du coût de ces travaux et leur hiérarchisation;
- Une proposition d'échéancier pour les travaux dont la réalisation apparaît nécessaire dans les dix prochaines années.

Avis du Syndic :

Afin de permettre à la copropriété d'anticiper au mieux les dépenses futures et ajuster la cotisation du fonds travaux en conséquence, le syndic invite les copropriétaires à faire réaliser le projet de plan pluriannuel pour leur copropriété.

Le document comporte notamment le diagnostic de performance énergétique collectif comprenant les informations nécessaires à l'établissement du diagnostic de performance individuel nécessaire dans le cadre de la location et achat des logements.

Par ailleurs, les sommes disponibles sur le fonds travaux peuvent être utilisées pour financer le PPT.

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des explications du Syndic
- pris connaissance des conditions essentielles des devis notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;
- et après en avoir délibéré,

Décide de faire élaborer un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT) incluant le diagnostic de performance énergétique collectif (DPEC) obligatoires

Retient la proposition présentée par pour un montant de ... €uros TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance de l'étude technique, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération	Taux HT :	Taux TTC:
• de 0 à 5 000 € HT	350 €	420 €
• > à 5000 € jusqu'à 15000€ HT	500 €	600 €
• > à 15000 € jusqu'à 100000 € HT	4 %	4,8 %

- décide que les honoraires du Syndic au titre de l'élaboration du PPT s'élèvent à 4 % HT du montant total HT de l'opération,

La mise en œuvre de cette prestation nécessitera en outre l'accompagnement sur site du prestataire pour lui faciliter l'accès aux parties communes de l'immeubles et à certains appartements. En conséquence nous

MENIVAL LES GRAVIERES

prévoyons 10 visites supplémentaires de 1 heures, facturées sur la base du taux horaires, pour un montant total de 100 € HT soit 1000 € TTC.

Il est précisé que le coût de l'élaboration du projet de PPT incluant le DPEC, et les honoraires du syndic sera réparti selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges communes générales 8-5

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : 25%, le : 01/06/2024
- Montant : 25%, le : 01/07/2024
- Montant : 25%, le : 01/08/2024
- Montant : 25%, le : 01/09/2024

L'assemblée générale prend acte que le contenu du projet de plan pluriannuel de travaux (PPT) incluant diagnostic de performance énergétique collectif (DPEC) sera présenté à la première assemblée générale des copropriétaires qui suit son établissement. Le Syndic, en liaison avec le Conseil Syndical inscrira à l'ordre du jour de cette nouvelle assemblée générale la question de l'approbation du projet de plan pluriannuel de travaux ainsi que les modalités générales de sa mise en œuvre.

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	61 478	16 205	42 093	3 064
Copropriétaires	811	496	135	333	27

Ne prend pas part au vote : 116 tantièmes (1 Copropriétaire)

*** Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai**

La décision est REJETÉE, la majorité requise de l'article 24 n'est pas atteinte

POUR : M. ACOSTA Yoan (100), M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme ALEJANDRO MARC (122), M. et Mme ANGELONI SERGIO (107), Indivision ASENSI BECHARD (116), Mme BAGAM Eksabet (116), M. et Mme BALLEST VIVIER Fabien Sabrina (116), Mme BAUDET-DURHONE BEATRICE (100), M. BEGON ALAIN (100), M. BENAÏSSA Morade (107), M. et Mme BENGUEDDA Ahmed Fatima (232), M. BINARD Jean-Francois (116), M. et Mme BOUVIAIS Christophe Nadia (116), M. et Mme BREHAMET JEAN-LUC (122), M. CACCHIA ERIC (116), M. et Mme CANIZARES ERIC (141), Mme CANTINI Martine (100), M. et Mme CAPPONE ROBERT (116), M. et Mme CHARBONNIER ROBERT (122), Mme CHARPY Genevieve (116), Mme CHERIFI Stephanie (100), M. et Mme CHEVALIER ET LOUIS Franck et Celine (116), M. et Mme CHIRIAC Traian Liudmila (116), M. et Mme CHOLET Laurent (116), Mme COAT - GUILLAUME Helene (122), M. COINTREL Jérôme (100), M. COLOVRAY Lionel (116), M. et Mme CUCICEA Ioan Loredana (116), M. et Mme DE OLIVEIRA GONCALVES Antonio (116), Mme DELAUP Aurelie (100), M. DEURDILLY JEAN-JACQUES (116), Indivision DIMINO ET GUENUCHOT Stephane et Violaine (100), Mme DOREL Leslie (116), M. et Mme DUMAS LAURENT (122), Mme DUMAS PATRICIA (116), Indivision DURAND (122), Mme EL GROMBALI Donia (116), ETUDE MERLIN (238), Mme FARGEOT MARTINE (116), FAST (238), M. FELLAH ET MMLE CAMIER Aucine (116), M. et Mme FEVRE JEAN-JACQUES (90), FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME (141), M. et Mme FORAY ROBERT (122), G.G.R (90), M. et Mme GACON JOSEPH (116), M. et Mme GALINDO Eric (112), M. et Mme GILLIET YVES (141), Mmes GOUTTE-GATTAT BOTSOVA Emma Stefani (116), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (116), Mme GRANGE NATHALIE (122), M. et Mme GUERDNER SALMON Gregory Coralie (116), M. et Mme GUILLET JEAN-PIERRE (141), M. et Mme HARMOUCH LAREDJ (122), Mme IBANEZ Sandrine (116), M. et Mme INAMI Charles (116), M. INESTA Paul (116), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), JULES VERNE (100), M. et Mme KOFFI Joseph (122), LA COMMUNE DE SAINT PRIEST (253), Mme LABOUR MONIQUE (116), M. et Mme LAFARGE DANIEL (116), M. LAHAROTTE CHRISTIAN (104), M. LANNETTE MICHEL (122), M. et Mme LATRECHE ZOUBIR (116), Mme LE BIHAN Lou (116), M. et Mme LE MERDY PATRICE (116), M. et Mme LECHENAUT RICHARD (141), M. LESPINASSE Mathieu (116), Mme LIGEN FRANCOISE (116), M. LITRAS MARC (122), Mme LOPEO Anne-Elody (122), Indivision MAILLET Ghislaine, Pascal Isabelle (122), Mme MALIGA Tatiana (100), M. MANISSIER JEAN-MARC (122), M. et Mme MARAIS BERNARD et MARTINE nee MALARIN (100), M. et Mme MARCEL PIERRE (116), M. et Mme MARCO Nicolas et Chang (100), Indivision MENCHELLAVERINO (116), M. et Mme MICHEL DANIEL (122), M. et Mme MICHEL Ludovic (116), M. MOHAMED Kanivar (116), Indivision MOLLON VIGNON MATHIAS (116), M. et Mme MONIN CHRISTIAN (116), M. et Mme MONNET Jean-Claude (116), Indivision MONNIER SEMAOUNE (122), M. et Mme MONTEIRO JOSE (116), M. MONTIALOUX Maxime (122), Mme MORENO Antonia (116), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), Mme MUHLMEYER Anne-Lise (122), M. NAVARRO PATRICK (122), M. et Mme NICOROSI CHARLES (116), M. et Mme NOURRY ET SALVATORI Pierre et Gioia (116), Mme NYIRANEZA Christine (112), M. et Mme OUNNOUGHY Fatah et Kahina (141), Mme PATISSIER NATHALIE (141), M. PAULET BRUNO (100), M. et Mme PEDRE ET SOPHIE Patrice et Sandrine (116), Mme PERRIER Berangere (116), M. et Mme PERRIMBERT TOPALIAN Alain Stephanie (122), Mme PESSIOT CHRISTINE (116), M. PIOT Julien (116), M. POIRIER GEORGES (122), Mme PUCCINI Christine (116), Indivision RABATEL (116), M. REGAL Antonin (116), M. RIAHI Foued (116), Mme RIZZONE Rosa (122), M. ROBERT Fabien (116), M. ROSIER Pierre (141), M. ROYET Clement (116), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), M. SALMON LAURENT (112), M. SANTEK Alain (116), M. SEGUER Guillaume (116), M. et Mme SENG Yann Roseline (116), M. SEP Ilyass (122), SILVA (116), Mme et Mme SOTHIER Christophe Sabine (141), M. STIEN Eric (116), M. TEBBAT Ryan (112), M. et Mme THINET ET AUGOYAT Michaël et Mylene (116), M. TISSEUR CEDRIC (122), M. TORTORICI Fabien (90), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122), M. et Mme VIEIRA-VAZ JANUARIOMARIE-HELENE (112), M. et Mme VINCENDON Guillaume (122), M. et Mme WARTELLE SCHIESTL Jean-Marc Emilie (116), WISSEM (116), M. YEYE Manuel (100), Mme YIMDJIO Bernadette (116),

ABSTENTION : M. AMOUGOU Francois (100), Indivision ARTERO (116), M. et Mme ATIR Salah (116), M. et Mme BENSALAH Karim (100), Mme BILLON GAUTHIER YVONNE (122), Indivision CHACONMIKUNDA (116), Mme CORTINHAS Jessica (122), Mme DARCEY Sylvie (116), Mme DE CASTRO HELENA Helena (122), M. et Mme DONNET Franck (90), DU DAUPHINE (122), Mme FABRE ANTOINETTE (122), M. et Mme FERNANDEZ LIBERTO (100), Mme GRANDJEAN Christine (116), Mme GRAVELEAU Clara (122), M. et Mme GRECO PIERRE (116), M. et Mme KHENISSI Mohamed (122), Mme LANE NADJET (116), M. et Mme

LOURO-LAAROUBI (116), M. et Mme MAXIA Jean Marie-Christine (116), Mme MOISSONNIER Evelyne (100), M. et Mme MONTESINOS ANTOINE (116), M. MONTORO Jose (122), M. NICOLAS FRANCK (100), Mme RIGAUD YVETTE (122), Indivision SAINTONSMERCADER (100), Mme YOUSFI Zohra (116),

Ne prend pas part au vote : Mme THEVENIN ANDREE (116),

11 Décision à prendre relative au financement des travaux votés à la résolution n°11 par le fonds travaux (majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965)

A la suite du vote d'élaboration d'un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT) décidé à la résolution n°11 de la présente assemblée générale, pour un budget global de XXXXX €uros, et conformément aux dispositions de l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 relatives à l'utilisation du fonds travaux,

l'assemblée générale décide:

- d'affecter au financement de ces travaux la somme de XXXX € euros correspondant aux montants appelés à la date du 12/03/2024 au titre des fonds travaux ALUR,
- selon l'échéancier suivant :
 - > Montant : 25%, le : 01/06/2024
 - > Montant : 25%, le : 01/07/2024
 - > Montant : 25%, le : 01/08/2024
 - > Montant : 25%, le : 01/09/2024

Sans objet compte tenu du résultat de la résolution 10

Résolution sans vote.

19:31:47[v16]

12 A défaut de vote de la résolution relative à l'élaboration d'un projet de Plan Pluriannuel de Travaux, décision à prendre sur la réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique Collectif (DPEC) obligatoire.

Proposition ASCAUDIT pour un montant 38760 € TTC

Proposition ACCEO pour un montant de 51321 € TTC

L'assemblée générale est sollicitée sur la question de la réalisation par un tiers, répondant aux compétences prévues à l'ART L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, d'un diagnostic de performance énergétique collectif (DPEC) de l'immeuble, conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite Climat et Résilience.

En effet, tout bâtiment d'habitation collectif dont le Permis de Construire a été déposé avant le 1/1/2013, doit disposer d'un DPEC. IL est renouvelé tous les 10 ans, sauf si celui-ci, réalisé après le 1/7/2021, établit que le bâtiment dispose d'une étiquette A, B ou C.

L'assemblée générale est informée que:

- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre.
- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) comporte des recommandations destinées à améliorer cette performance et le montant des dépenses théoriques de l'ensemble des usages énumérés dans le diagnostic.
- Depuis le 1er juillet 2021, le diagnostic de performance énergétique (DPE) n'est plus informatif mais opposable. Son contenu et sa méthode de calcul sont également modifiés.
- Selon l'architecture de la copropriété, la visite d'un nombre minimum de logements en fonction de chaque bâtiment est nécessaire. Le choix des logements est également encadré par la réglementation sur le DPE collectif.

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des explications du Syndic
- pris connaissance des conditions essentielles des devis notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;
- et après en avoir délibéré,

MENIVAL LES GRAVIERES

Décide de faire réaliser un diagnostic de performance énergétique collectif (DPEC) obligatoire.

Retient la proposition présentée par pour un montant de ... €uros TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance de l'étude technique, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération	Taux HT :	Taux TTC:
• de 0 à 5 000 € HT	350 €	420 €
• > à 5000 € jusqu'à 15000€ HT	500 €	600 €
• > à 15000 € jusqu'à 100000 € HT	4 %	4,8 %

- décide que les honoraires du Syndic au titre de l'élaboration du DPEC s'élèvent à % HT du montant total HT de l'opération, ou à 420 € TTC (forfait minimum).

Il est précisé que le coût de l'élaboration du DPEC, et les honoraires du syndic sera réparti selon :

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

L'assemblée générale prend acte que le contenu du diagnostic de performance énergétique collectif (DPEC) sera présenté à la première assemblée générale des copropriétaires qui suit son établissement.

Le syndic, en liaison avec le Conseil Syndical inscrira à l'ordre du jour de cette nouvelle assemblée générale la question de la réalisation du plan pluriannuel de travaux.

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	61 478	17 275	38 554	5 433
Copropriétaires	811	496	144	306	44

Ne prennent pas part au vote : 216 tantièmes (2 Copropriétaires)

*** Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai**

La décision est REJETÉE, la majorité requise de l'article 24 n'est pas atteinte

POUR : M. ACOSTA Yoan (100), M. et Mme ALEJANDRO MARC (122), M. et Mme ANGELONI SERGIO (107), Indivision ASENSI BECHARD (116), Mme BAGAM Eksabet (116), M. et Mme BALLETT VIVIER Fabien Sabrina (116), Mme BAUDET-DURHONE BEATRICE (100), M. BEGON ALAIN (100), M. BENAÏSSA Morade (107), M. et Mme BENGUEDDA Ahmed Fatima (232), M. et Mme BENSALAH Karim (100), M. BINARD Jean-Francois (116), M. BOSCH Jérôme (122), Mme BOUREFREF Nadia (116), Mme BOURRAT Sandrine (116), M. et Mme BOUVIAIS Christophe Nadia (116), M. et Mme BREHAMET JEAN-LUC (122), M. et Mme CANIZARES ERIC (141), Mme CANTINI Martine (100), M. et Mme CAPPONE ROBERT (116), M. CHAMOIS-MILLE BAYLE REPRESENTES . (116), M. et Mme CHARBONNIER ROBERT (122), Mme CHARPY Genevieve (116), Mme CHERIFI Stephanie (100), M. et Mme CHEVALIER ET LOUIS Franck et Celine (116), M. et Mme CHIRIAC Traian Liudmila (116), M. et Mme CHOLET Laurent (116), Mme COAT - GUILLAUME Helene (122), M. COLOVRAY Lionel (116), M. et Mme CUCICEA Ioan Loredana (116), M. et Mme DE OLIVEIRA GONCALVES Antonio (116), Mme DELAUP Aurelie (100), Indivision DESBOS (116), M. DEURDILLY JEAN-JACQUES (116), Indivision DIMINO ET GUENUCHOT Stephane et Violaine (100), Mme DOREL Leslie (116), DU DAUPHINE (122), M. et Mme DUMAS LAURENT (122), Mme DUMAS PATRICIA (116), Indivision DURAND (122), Mme EL GROMBALI Donia (116), ETUDE MERLIN (238), Mme FARGEOT MARTINE (116), FAST (238), M. FELLAH ET MMLE CAMIER Aucine (116), M. et Mme FERNANDEZ LIBERTO (100), FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME (141), M. et Mme FORAY ROBERT (122), G.G.R (90), M. et Mme GACON JOSEPH (116), M. et Mme GALINDO Eric (112), M. et Mme GILLIET YVES (141), M. et Mme GOEPFER FRANCIS (116), Mmes GOUTTE-GATTAT BOTSOVA Emma Stefani (116), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (116), Mme GRANGE NATHALIE (122), Mme GRAVELEAU Clara (122), M. et Mme GUERDNER SALMON Gregory Coralie (116), M. et Mme GUILLET JEAN-PIERRE (141), M. et Mme HARMOUCH LAREDJ (122), Mme IBANEZ Sandrine (116), Indivision IMPEDOVO ET ENES (116), M. et Mme INAMI Charles (116), M. INESTA Paul (116), M. et Mme IVANEZ CHRISTIAN (116), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), JULES VERNE (100), M. et Mme JUSSELME BERNARD (141), M. et Mme KOFFI Joseph (122), LA COMMUNE DE SAINT PRIEST (253), Mme LABOUR MONIQUE (116), M. et Mme LACLERGERIE JACQUES (116), M. et Mme LAFARGE DANIEL (116), M. LAHAROTTE CHRISTIAN (104), M. LANNETTE MICHEL (122), Mme LE BIHAN Lou (116), M. et Mme LE MERDY PATRICE (116), M. et Mme LECHENAULT RICHARD (141), M. LESPINASSE Mathieu (116), Mme LIGEN FRANCOISE (116), M. LITRAS MARC (122), Mme LOPEO Anne-Elody (122), Indivision MAILLET Ghislaine, Pascal Isabelle (122), M. MANISSIER JEAN-MARC (122), M. et Mme MARAIS BERNARD et MARTINE nee MALARIN (100), M. et Mme MARCEL PIERRE (116), M. et Mme MARCO Nicolas et Chang (100), Mme MARCOU NOELLE (116), M. MEDOUR Edriss (116), Indivision MENCHELLALEVRINO (116), M. et Mme MICHEL DANIEL (122), M. et Mme MICHEL Ludovic (116), M. MOHAMED Kanivar (116), Indivision MOLLON VIGNON MATHIAS (116), M. et Mme MONIN CHRISTIAN (116), M. et Mme MONNET Jean-Claude (116), Indivision MONNIER SEMAOUNE (122), M. et Mme MONTEIRO JOSE (116), M. MONTIALOUX Maxime (122), M. MONTORO Jose (122), Mme MORENO Antonia (116), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), Mme MUHLMEYER Anne-Lise (122), M. NAVARRO PATRICK (122), M. et Mme NOURRY ET SALVATORI

MENIVAL LES GRAVIERES

Pierre et Gioia (116), M. et Mme OUNNOUGHI Fatah et Kahina (141), Mme PATISSIER NATHALIE (141), M. PAULET BRUNO (100), M. et Mme PEDRE ET SOPHIE Patrice et Sandrine (116), Mme PERRIER Berangere (116), M. et Mme PERRIMBERT TOPALIAN Alain Stephanie (122), Mme PESSIOT CHRISTINE (116), M. PIOT Julien (116), Mme PUCCINI Christine (116), Indivision RABATEL (116), M. RAIS Younes (122), M. REGAL Antonin (116), M. RIAHI Foued (116), M. RISSOUAN Lorenzo (100), M. ROBERT Fabien (116), M. ROSIER Pierre (141), M. ROYET Clement (116), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), M. SALMON LAURENT (112), M. SANTEK Alain (116), M. SEGUER Guillaume (116), M. et Mme SENG Yann Roseline (116), SILVA (116), M. et Mme SORGUES GUY (116), Mme et Mme SOTHIER Christophe Sabine (141), M. STIEN Eric (116), M. TEBBAT Ryan (112), M. et Mme THINET ET AUGOYAT Michaël et Mylene (116), M. TISSEUR CEDRIC (122), M. TORTORICI Fabien (90), Mme TOUREL Veronique (116), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122), M. et Mme VIEIRA-VAZ JANUARIOMARIE-HELENE (112), M. et Mme VINCENDON Guillaume (122), M. et Mme WARTELE SCHIESTL Jean-Marc Emilie (116), WISSEM (116), M. YEYE Manuel (100),

ABSTENTION : M. AMOUGOU Francois (100), M. ANTON ALVAREZ Jose (100), Mme ARGOUD JANIE (122), Indivision ARTERO (116), M. et Mme BELKACEM Hamid et Lila (141), CABINET DENTAIRE DE MENIVAL (95), Mme CANOVAS MONIQUE (95), Indivision CHACONMIKUNDA (116), M. COINTREL Jerôme (100), Mme CORTINHAS Jessica (122), CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (116), Mme DE CASTRO HELENA Helena (122), M. et Mme DI FOLCO ANTONIO (122), M. et Mme DONNET Franck (90), M. et Mme DOUAL PATRICK (141), M. EL OTMANI Ali (141), M. et Mme FEVRE JEAN-JACQUES (90), Mme GRANDJEAN Christine (116), M. et Mme GRECO PIERRE (116), M. et Mme KHENISSI Mohamed (122), Mme LANE NADJET (116), M. et Mme LATRECHE ZOUBIR (116), M. LEVRINO PAUL (100), M. et Mme LOURO-LAAROUBI (116), M. et Mme MAXIA Jean Marie-Christine (116), M. et Mme MAZZOCCHI Andre (141), Mme MOISSONNIER Evelyne (100), M. et Mme MONTESINOS ANTOINE (116), M. et Mme NAFATI BERTHEMY Sabri Anne-Laure (141), Mme NAFATI Meriem (122), M. NICOLAS FRANCK (100), M. et Mme NICOROSI CHARLES (116), Mme ONGBWA-VESSIGOT Salome Irene (489), Mme PLANCHE Jacqueline (122), Mme RIGAUD YVETTE (122), Mme RIZZONE Rosa (122), M. ROSPARS Boris (107), Indivision SAINTONSMERCADER (100), Mme SCAPPATICCI VALERIE (100), Indivision USERO (122), M. et Mme USERO PIERRE-YVES (122), M. VINCENT ANDRE (116), Mme YOUSFI Zohra (116), M. et Mme ZEKRI MOHAMED (112),

Ne prennent pas part au vote : Mme DELPUECH Leana (100), Mme THEVENIN ANDREE (116),

19:33:34[v17]

13 TOUR 12 - Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux rénovation des murs & sol de la cabine d'ascenseur de la montée 12

PJ : proposition AFEO d'un montant de 4730,00 € TTC

Il est précisé que la société AFEO étant l'ascensoriste en charge de l'entretien de l'appareil, seul le devis de cette société a été sollicité, en accord avec le Conseil Syndical de la copropriété.

Les travaux consistent à proposer un nouvel habillage cabine :

- Faux plafond résine blanc ou alu laqué blanc
- Eclairage spot led ou dalle led,
- Parois type stratifiées (choix à définir),
- Baguettes, aération,
- Main courante coudé en inox,
- Miroir fond de cabine (1/2 hauteur toute largeur),
- Plinthes inox avec aération,
- Sol ALLURA ou ARPA,

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats notifiés ;
- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical ;
- et après en avoir délibéré,

Décide d'effectuer les travaux suivants : rénovation des murs & sol de la cabine d'ascenseur de la montée 12

Retient la proposition présentée par l'entreprise AFEO pour un montant de 4730,00 € TTC

Et ayant pris connaissance de la grille tarifaire des honoraires, avec taux dégressif selon l'importance des travaux, proposée par le Syndic conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965 :

Montants HT de l'opération Taux HT : Taux TTC:

- | | | |
|-----------------------------|-------|-------|
| • de 0 à 15 000 € HT | 350 € | 420 € |
| • de 15 000 à 100 000 € HT | 4 % | 4,8 % |
| • de 100 000 à 250 000 € HT | 3,5 % | 4,2 % |
| • de 250 000 à 500 000 € HT | 3 % | 3,6 % |
| • supérieur à 500 000 € HT | 2,5 % | 3 % |

MENIVAL LES GRAVIERES

- décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés s'élèvent à 420 € TTC (forfait minimum).

Il est précisé que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges ascenseur tour 12

Démarrage des travaux prévu à la date du : au plus tôt

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : 50% , exigibilité : 01/06/2024
- Montant : 50% , exigibilité : 01/07/2024

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000	715	375	340	0
Copropriétaires	32	23	12	11	0

* Sur la clé de Charge : 1015 Tour 12

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE : M. et Mme ARAUJO (35), M. et Mme BALLET VIVIER Fabien Sabrina (30), M. et Mme CALVANO Christophe (45), Mme CASTIN Belinda (25), M. DUCO Jean-Jacques (10), M. et Mme FERRER PIERRE (45), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (45), M. IABONI Jérôme (45), M. LHERISSON Philippe (20), M. et Mme SENG Yann Roseline (20), M. VINCENT ANDRE (20),

14 Désignation du syndic et approbation du contrat de mandat

Vous trouverez ci-dessous le vote sur :

- La proposition N°1 faisant suite à la consultation menée par le Conseil Syndical selon cahier des charges
- La proposition N°2 faisant suite à la consultation menée par le Conseil Syndical selon cahier des charges

PJ :

Proposition 1 : AGENCE CENTRALE

Proposition 2 : NEXITY LAMY

PROPOSITION 1 : AGENCE CENTRALE

L'Assemblée Générale désigne en qualité de Syndic, la société AGENCE CENTRALE, ayant son siège social à l'adresse suivante : 9 rue Louis Saulnier 69330 MEYZIEU, représentée par Jérôme JAVAZZO en qualité de Directeur Général, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON, sous le numéro SIREN et dont le numéro unique d'identification est : 777345323 (Mentions propres au syndic soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 modifiée règlementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce). Titulaire de la carte professionnelle mention CPI n° 6901 2016 000 011 900 délivrée par CCI de France valable jusqu'au 18 septembre 2025. Titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de GALIAN – 89 rue de la Boétie 75008 PARIS sous le numéro de police 3576M, contrat couvrant la zone géographique suivante : France. Titulaire d'une garantie financière conformément à l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 précitée, souscrite le 01/04/1972 auprès de GALIAN, dont l'adresse est : 89 rue la Boétie 75008 PARIS pour un montant de 6 200 000€ pour le syndic et 2 600 000€ pour la gestion, contrat couvrant la zone géographique suivante : France. Autres mentions obligatoires requises par la réglementation applicable : numéro individuel d'identification à la TVA : FR48753800689

pour une durée de 3 ans.

Le contrat de mandat du Syndic entrera en vigueur le 13/03/2024 et prendra fin le 31/12/2026.

Conformément à la proposition jointe à la convocation, les honoraires sont fixés à :

- Pour la première période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 107 100,00 € HT, soit 128 520,00 € TTC

Les honoraires définis ci-dessus seront révisés à la date anniversaire de la signature du contrat, en fonction de la variation des indices du coût de la construction publié par l'INSEE.

pour les prestations incluses au titre du forfait pour la période du contrat

Les honoraires s'entendent "Toutes Taxes Comprises" au taux de TVA en vigueur, soit actuellement 20 %. En cas de variation de ce taux, les honoraires "Toutes Taxes Comprises" évolueront en plus ou en moins dans la même proportion.

L'Assemblée Générale des copropriétaires désigne Mme ANCELIN, en sa qualité de Président de séance, pour signer le contrat de mandat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

PROPOSITION 2 : NEXITY LAMY

L'Assemblée Générale désigne en qualité de Syndic, la société NEXITY LAMY Société par actions simplifiée au capital de 219 388 000 € dont le siège social est situé à Paris (75008), 19 rue de Vienne, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 487 530 099, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 7501 2015 000 001 224 portant les mentions Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Syndic de copropriété et Prestations touristiques délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, bénéficiaire d'une garantie financière au titre de son activité de Syndic de copropriété pour un montant de 530 000 000 €, octroyée par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, dont le siège social est au 16 Rue Huche Tour KUPKA B TSA 39999 à Paris La Défense Cedex (92919),

pour une durée de 3 ans.

Le contrat de mandat du Syndic entrera en vigueur le 13/03/2024 et prendra fin le 31/12/2026.

Conformément à la proposition jointe à la convocation, les honoraires sont fixés à :

- Pour la première période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 105 000,00 € HT, soit 126 000,00 € TTC
- Pour la seconde période du 01/01/2025 au 31/12/2025 à 105 000,00 € HT, soit 126 000,00 € TTC
- Pour la troisième période du 01/01/2026 au 31/12/2026 à 105 000,00 € HT, soit 126 000,00 € TTC

pour les prestations incluses au titre du forfait pour la période du contrat

Les honoraires s'entendent "Toutes Taxes Comprises" au taux de TVA en vigueur, soit actuellement 20 %. En cas de variation de ce taux, les honoraires "Toutes Taxes Comprises" évolueront en plus ou en moins dans la même proportion.

L'Assemblée Générale des copropriétaires désigne Mme ANCELIN, en sa qualité de Président de séance, pour signer le contrat de mandat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

Arrivée(s) : Mme CHIKR Nawel (100), M. et Mme DALI Samir (122), M. et Mme JASHARI Sazan et Egzona (122),

20:00:49[v19]

14.2 AGENCE CENTRALE

L'Assemblée Générale désigne en qualité de Syndic, la société AGENCE CENTRALE, ayant son siège social à l'adresse suivante : 9 rue Louis Saulnier 69330 MEYZIEU, représentée par Jérôme JAVAZZO en qualité de Directeur Général, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON, sous le numéro SIREN et dont le numéro unique d'identification est : 777345323 (Mentions propres au syndic soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 modifiée règlementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce). Titulaire de la carte professionnelle mention CPI n° 6901 2016 000 011 900 délivrée par CCI de France valable jusqu'au 18 septembre 2025. Titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de GALIAN – 89 rue de la Boétie 75008 PARIS sous le numéro de police 3576M, contrat couvrant la zone géographique suivante : France. Titulaire d'une garantie financière conformément à l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 précitée, souscrite le 01/04/1972 auprès de GALIAN, dont l'adresse est : 89 rue la Boétie 75008 PARIS pour un montant de 6 200 000€ pour le syndic et 2 600 000€ pour la gestion, contrat couvrant la zone géographique suivante : France. Autres mentions obligatoires requises par la réglementation applicable : numéro individuel d'identification à la TVA : FR48753800689

pour une durée de 3 ans.

Le contrat de mandat du Syndic entrera en vigueur le 13/03/2024 et prendra fin le 31/12/2026.

MENIVAL LES GRAVIERES

Conformément à la proposition jointe à la convocation, les honoraires sont fixés à :

- Pour la première période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 107 100,00 € HT, soit 128 520,00 € TTC

Les honoraires définis ci-dessus seront révisés à la date anniversaire de la signature du contrat, en fonction de la variation des indices du coût de la construction publié par l'INSEE.

pour les prestations incluses au titre du forfait pour la période du contrat

Les honoraires s'entendent "Toutes Taxes Comprises" au taux de TVA en vigueur, soit actuellement 20 %. En cas de variation de ce taux, les honoraires "Toutes Taxes Comprises" évolueront en plus ou en moins dans la même proportion.

L'Assemblée Générale des copropriétaires désigne Mme ANCELIN, en sa qualité de Présidente de séance, pour signer le contrat de mandat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	61 822	41 285	17 198	2 349
Copropriétaires	811	499	326	145	20

Ne prennent pas part au vote : 990 tantièmes (8 Copropriétaires)

*** Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai**

L'Assemblée Générale N'A PAS DECIDE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (49 715 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est nécessaire.

CONTRE : M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme ALEJANDRO MARC (122), Mme ANDRAULT-WEINGAERTNER Gabrielle (141), M. et Mme BALLEST VIVIER Fabien Sabrina (116), M. et Mme BELARBI MOHAMED (112), M. BERNICAT CHRISTIAN (122), M. BLANCHEFLEUR JEAN-LOUIS (116), M. BLANCHEFLEUR PHILIPPE (116), M. BLAY JEAN-MARC (116), M. BLONDEAU PIERRE-YVES (122), Mme BONNET-GONNET Regine (116), Mme BOUGHALMI ZOHRA (122), Mme BOUREFREF Nadia (116), Mme BOURRAT Sandrine (116), M. et Mme BOUTERIGE Clement Maria (107), M. et Mme BOUVIAIS Christophe Nadia (116), M. et Mme BREHAMET JEAN-LUC (122), M. et Mme CALLEJON PIERRE (112), M. CATUTEL GERALD (116), MM. CHARLET Erwan Dylan (122), Mme CHARPY Genevieve (116), M. et Mme CHEVALIER ET LOUIS Franck et Celine (116), Mme CHIKR Nawel (100), M. et Mme CHIRIAC Traian Liudmila (116), Mme COAT - GUILLAUME Helene (122), CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (116), M. et Mme CUCICEA Ioan Loredana (116), M. et Mme DA SILVA OLIVEIRA ET VIEIRA QUINTA Joaquim et Geor (100), Mme DA SILVA ROCHA MARIA (116), M. et Mme DALI Samir (122), M. et Mme DE OLIVEIRA GONCALVES Antonio (116), Mme DELAUP Aurelie (100), Indivision DESBOS (116), M. DEURDILLY JEAN-JACQUES (116), Mme DOREL Leslie (116), M. et Mme DOUDOUX ADAM DE BEAUMAIS Benjamin Coralie (116), M. et Mme DRIDI Haikel et Hayet (141), M. et Mme DROGOZ GERARD (122), DU DAUPHINE (122), M. DUC Philippe-Gerald (141), M. DUCO Jean-Jacques (116), M. et Mme DUMAS LAURENT (122), Mme DUMAS PATRICIA (116), M. et Mme DURAND JEAN-NOEL (116), Indivision DURIS - AUTIER (122), Mme EL GROMBALI Donia (116), ETUDE MERLIN (238), M. et Mme FAHEM Hassen et Aicha (122), M. et Mme FERNANDEZ LIBERTO (100), M. et Mme FERREIRA MARQUES Vitor Paula (122), M. et Mme FERRER PIERRE (116), M. et Mme FEVRE MICHEL (116), G.G.R (90), M. et Mme GACON JOSEPH (116), M. GARCIA CHRISTIAN (141), M. et Mme GONCALVES Georges et Marie-Therese (141), Mme GRANGE NATHALIE (122), M. et Mme GRECO PIERRE (116), M. et Mme GRIMA JEAN (100), M. et Mme GUILLET JEAN-PIERRE (141), Mme HIRSCH Claudine (116), Mme IBANEZ Sandrine (116), M. INESTA Paul (116), M. et Mme IVANEZ CHRISTIAN (116), M. et Mme IVOL FRANCIS (122), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), JULES VERNE (100), Mme KHAIR - EPOUSE DRUON Zeina (228), Indivision KIN (116), M. et Mme KOFFI Joseph (122), LA BUISSONNIERE (95), M. et Mme LACLERGERIE JACQUES (116), M. et Mme LAHITTE GUY (141), M. et Mme LAHNAIEN BECHIR (141), Mme LE BIHAN Lou (116), Indivision LE FORESTIERHOUDARD (122), M. et Mme LE MERDY PATRICE (116), M. et Mme LECHENAULT RICHARD (141), Mme LOPEO Anne-Elody (122), M. et Mme LOURO-LAAROUBI (116), Mme MALIGA Tatiana (100), Mme MANAS MARIA (116), M. et Mme MANZARI Michel Marie (116), Mme MANZARI ROSE (116), M. et Mme MARAIS BERNARD et MARTINE nee MALARIN (100), M. et Mme MARCO Nicolas et Chang (100), Mme MARCOU NOELLE (116), M. MEBARKI KARIM (100), M. MEDOUR Edriss (116), Mme MERMET Corinne (116), M. et Mme MICHEL DANIEL (122), M. et Mme MICHEL Ludovic (116), M. et Mme MIGNONE Gilbert Catherine (122), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. MONEREAU JEAN-LUC (116), M. et Mme MONTEIRO JOSE (116), M. et Mme MONTESINOS ANTOINE (116), Mme MOREIRA VALERIE (116), Mme MORENO Antonia (116), Mme MORISON EDITH (141), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAËB Abderhamene et Myriam (122), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), M. NAVARRO PATRICK (122), Mme NAVARRO Valerie (122), Mme NGANJOUONG NGANSOP Nadine (122), M. et Mme NICOROSI CHARLES (116), M. et Mme NIETO ROGER (116), M. et Mme OUERTANI Hamouda (116), Mme PESSIOT CHRISTINE (116), M. et Mme PICARD Matthieu GuenaËlle (107), M. PIOT Julien (116), M. et Mme POULY PAUL (116), Indivision POUSTIS (95), M. et Mme PUERTAS ET BOURGEAY Jerome et Anne-Lise (112), Indivision RABATEL (116), M. RAY Xavier (116), M. REGAL Antonin (116), M. RIAHI Foued (116), Mme RIGAUD YVETTE (122), M. et Mme RIGNANESE Eric (116), M. ROSPARS Boris (107), Indivision RUBAT (107), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), Succession SANCHEZ AUGUSTIN (116), M. SANTEK Alain (116), M. et Mme SASSI Mounir Malika (122), M. et Mme SBARRA DI DOMENICO Antonio Janis (116), M. et Mme SENG Yann Roseline (116), SILVA (116), M. et Mme SLITI FAOUZI (141), M. et Mme SORGUES GUY (116), M. STIEN Eric (116), M. et Mme TAHAR Ocine (116), Mme THEBAULT MAGALI (141), M. TORTORICI Fabien (90), Mme TOUREL Veronique (116), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122), M. et Mme VINCENDON Guillaume (122), M. VIVIAN DIDIER (116), M. YEYE Manuel (100), Mme YIMDJIO Bernadette (116), Mme YOUSFI Zohra (116), M. et Mme ZEKAR SAMIR (112),

ABSTENTION : Indivision ARTERO (116), Mme BAUDET-DURHONE BEATRICE (100), M. BEGON ALAIN (100), M. et Mme CORCELETTE PATRICE (100), Mme DE CASTRO HELENA Helena (122), M. et Mme DONNET Franck (90), M. FELLAH ET MMLE CAMIER Aucine (116), M. et Mme FEVRE JEAN-JACQUES (90), FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME (141), Mme GIROT Lauriane (95), LA COMMUNE DE SAINT PRIEST (253), M. LESPINASSE Mathieu (116), M. et Mme MARCEL PIERRE (116), M. et Mme MERKLING Benoît Sandra (116), M. et Mme MONNET Jean-Claude (116), M. NICOLAS FRANCK (100), Indivision RODRIGUEZ Elena Daniel (122), M. SULCS Jean-Marc (112), M. TEBBAT Ryan (112), M. VINCENT ANDRE (116),

MENIVAL LES GRAVIERES

Ne prennent pas part au vote : M. et Mme FORAY ROBERT (122), Indivision IMPEDOVO ET ENES (116), Mme LABOUR MONIQUE (116), Mme LIGEN FRANCOISE (116), M. MONTORO Jose (122), Mme PATISSIER NATHALIE (141), M. ROSIER Pierre (141), Mme THEVENIN ANDREE (116),

20:02:12[v20]

14.1 NEXITY LAMY

L'Assemblée Générale désigne en qualité de Syndic, la société NEXITY LAMY Société par actions simplifiée au capital de 219 388 000 € dont le siège social est situé à Paris (75008), 19 rue de Vienne, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 487 530 099, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 7501 2015 000 001 224 portant les mentions Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Syndic de copropriété et Prestations touristiques délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, bénéficiaire d'une garantie financière au titre de son activité de Syndic de copropriété pour un montant de 530 000 000 €, octroyée par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, dont le siège social est au 16 Rue Huche Tour KUPKA B TSA 39999 à Paris La Défense Cedex (92919),

pour une durée de 3 ans.

Le contrat de mandat du Syndic entrera en vigueur le 13/03/2024 et prendra fin le 31/12/2026.

Conformément à la proposition jointe à la convocation, les honoraires sont fixés à :

- Pour la première période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 105 000,00 € HT, soit 126 000,00 € TTC
- Pour la seconde période du 01/01/2025 au 31/12/2025 à 105 000,00 € HT, soit 126 000,00 € TTC
- Pour la troisième période du 01/01/2026 au 31/12/2026 à 105 000,00 € HT, soit 126 000,00 € TTC

pour les prestations incluses au titre du forfait pour la période du contrat

Les honoraires s'entendent "Toutes Taxes Comprises" au taux de TVA en vigueur, soit actuellement 20 %. En cas de variation de ce taux, les honoraires "Toutes Taxes Comprises" évolueront en plus ou en moins dans la même proportion.

L'Assemblée Générale des copropriétaires désigne Mme ANCELIN, en sa qualité de Président de séance, pour signer le contrat de mandat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	61 822	29 627	30 500	1 583
Copropriétaires	811	499	229	256	13

Ne prend pas part au vote : 112 tantièmes (1 Copropriétaire)

*** Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terai**

La décision est REJETÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (49 715 tantièmes).

POUR : M. ACOSTA Yoan (100), M. AKARDJODJE Mustapha (116), M. et Mme ALBERCA Richard (141), M. ALBERCA Sylvain (100), M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme ALEJANDRO MARC (122), M. AMIRAULT Alain (116), Mme ANDRAULT-WEINGAERTNER Gabrielle (141), M. et Mme ARAUJO (116), Mme BAGAM Eksabet (116), M. et Mme BALLEST VIVIER Fabien Sabrina (116), Mme BAUDET-DURHONE BEATRICE (100), M. BEGON ALAIN (100), M. et Mme BELARBI MOHAMED (112), Mme BELLOT Valerie (141), M. BENAÏSSA Morade (107), M. et Mme BENGUEDDA Ahmed Fatima (232), M. BERNICAT CHRISTIAN (122), Mme BERTHIER MARIE-MADELEINE (116), M. BINARD Jean-Francois (116), M. BLANCHEFLEUR JEAN-LOUIS (116), M. BLANCHEFLEUR PHILIPPE (116), M. BLONDEAU PIERRE-YVES (122), Mme BONNET-GONNET Regine (116), M. BOSCH Jérôme (122), Mme BOUCLY CHRISTIANE (116), Mme BOUGHALMI ZOHRA (122), Mme BOUREFREF Nadia (116), Mme BOURRAT Sandrine (116), M. et Mme BOUTERIGE Clement Maria (107), M. et Mme BOUVIAIS Christophe Nadia (116), M. et Mme BREHAMET JEAN-LUC (122), M. CACCHIA ERIC (116), M. et Mme CALLEJON PIERRE (112), M. CATUTEL GERALD (116), M. et Mme CHAKAR ELIE (141), M. et Mme CHAMBION ANDRE (122), MM. CHARLET Erwan Dylan (122), Mme CHARPY Genevieve (116), M. et Mme CHEVALIER ET LOUIS Franck et Celine (116), Mme CHIKR Nawel (100), M. et Mme CHIRIAC Traian Liudmila (116), M. et Mme CHOLET Laurent (116), Mme COAT - GUILLAUME Helene (122), M. COLOVRAVY Lionel (116), CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (116), M. et Mme CUCICEA Ioan Loredana (116), M. et Mme DA SILVA OLIVEIRA ET VIEIRA QUINTA Joaquim et Geor (100), Mme DA SILVA ROCHA MARIA (116), M. et Mme D'ADAMO FREDERIC (122), Mme DE CASTRO HELENA Helena (122), M. et Mme DE OLIVEIRA GONCALVES Antonio (116), Mme DELAUP Aurelie (100), Indivision D'ELIADI CARLO (95), DES GRAVIERES (1508), Indivision DESBOS (116), M. DEURDILLY JEAN-JACQUES (116), Mme DOREL Leslie (116), M. et Mme DOUDOUX ADAM DE BEAUMAIS Benjamin Coralie (116), M. et Mme DROGOZ GERARD (122), DU DAUPHINE (122), M. DUC Philippe-Gerald (141), M. DUCO Jean-Jacques (116), M. et Mme DUMAS LAURENT (122), Mme DUMAS PATRICIA (116), M. et Mme DURAND JEAN-NOEL (116), Indivision DURIS - AUTIER (122), Mme EL GROMBALI Donia (116), ETUDE MERLIN (238), M. et Mme FAHEM Hassen et Aicha (122), Mme FARGEOT MARTINE (116), FAST (238), M. FELLAH ET MMLE CAMIER Aucine (116), M. et Mme FERNANDEZ LIBERTO (100), M. et Mme FERREIRA MARQUES Vitor Paula (122), M. et Mme FERRER PIERRE (116), M. et Mme FEVRE JEAN-JACQUES (90), M. et Mme FEVRE MICHEL (116), M. FIORINI PATRICK (100), FLORAYME (694), FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME (141), M. et Mme FORAY ROBERT (122), M. et Mme FURNION Gerard Viviane (116), G.G.R (90), M. et Mme GACON JOSEPH (116), M. GARCIA CHRISTIAN (141), Mme GIROT Lauriane (95), M. et Mme GONCALVES Georges et Marie-Therese (141), Mmes GOUTTE-GATTAT BOTSOVA Emma Stefani (116), M. et Mme GRADANTE JOSEPH PIERRE (116), Mme GRANGE NATHALIE (122), M. et Mme GRECO PIERRE (116), M. et Mme GRIMA JEAN (100), Indivision GUIGNER - VAZ Rudy et Sandrine (141), M. et Mme GUILLET JEAN-PIERRE (141), M. et Mme HARMOUCH LAREDJ (122), Mme HIRSCH Claudine

MENIVAL LES GRAVIERES

(116), Mme IBANEZ Sandrine (116), Indivision IMPEDOVO ET ENES (116), M. INESTA Paul (116), M. et Mme IVANENKO DIMITRI (116), M. et Mme IVANEZ CHRISTIAN (116), M. et Mme IVOL FRANCIS (122), M. JACQUET Florent (100), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), JULES VERNE (100), Mme KHAIR - EPOUSE DRUON Zeina (228), M. KHALAFAGHIAN Narcisse (116), M. et Mme KOFFI Joseph (122), LA BUISSONNIERE (95), Mme LABOUR MONIQUE (116), M. et Mme LACLERGERIE JACQUES (116), M. et Mme LAFARGE DANIEL (116), M. LAHAROTTE CHRISTIAN (104), M. et Mme LAHITTE GUY (141), M. et Mme LAHNAIEN BECHIR (141), M. LANNETTE MICHEL (122), Mme LE BIHAN Lou (116), Indivision LE FORESTIERHOUARD (122), M. et Mme LE MERDY PATRICE (116), M. et Mme LECHENAULT RICHARD (141), M. et Mme LEON HENRI ANTONIA (122), M. et Mme LEROUSSAU JEAN-FRANÇOIS (116), Mme LIGEN FRANCOISE (116), Mme LOPEO Anne-Elody (122), M. et Mme LOURO-LAAROUBI (116), Indivision MAILLET Ghislaine, Pascal Isabelle (122), Mme MALIGA Tatiana (100), Mme MANAS MARIA (116), M. MANISSIER JEAN-MARC (122), M. et Mme MANZARI Michel Marie (116), Mme MANZARI ROSE (116), M. et Mme MARAIS BERNARD et MARTINE nee MALARIN (100), M. et Mme MARCEL PIERRE (116), M. et Mme MARCO Nicolas et Chang (100), Mme MARCOU NOELLE (116), M. et Mme MAXIA Jean Marie-Christine (116), M. et Mme MEBARKI ABDELHAMID (116), Indivision MENCHELLALEVRINO (116), Mme MENZELLA-GIROUD CHRISTELE (100), M. et Mme MERKLING Benoît Sandra (116), Mme MERMET Corinne (116), M. et Mme MICHEL DANIEL (122), M. et Mme MICHEL Ludovic (116), M. et Mme MIGNONE Gilbert Catherine (122), MILINA (265), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. MOHAMED Kanivar (116), Indivision MOLLON VIGNON MATHIAS (116), M. et Mme MONARDI LEON Anthony Christelle (116), M. MONEREAU JEAN-LUC (116), M. et Mme MONIN CHRISTIAN (116), M. et Mme MONNET Jean-Claude (116), Indivision MONNIER SEMAOUNE (122), M. et Mme MONTAGNON JEAN-LOUIS (107), M. et Mme MONTAGUT Joseph (122), M. et Mme MONTEIRO JOSE (116), M. et Mme MONTESINOS ANTOINE (116), M. MONTIALOUX Maxime (122), M. MONTORO Jose (122), Mme MOREIRA VALERIE (116), Mme MORENO Antonia (116), Mme MORISON EDITH (141), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAËB Abderhamene et Myriam (122), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), M. NAVARRO PATRICK (122), M. NAVARRO THOMAS (100), Mme NAVARRO Valerie (122), Mme NGANJOUONG NGANSOP Nadine (122), M. et Mme NICOROSI CHARLES (116), M. et Mme NIETO ROGER (116), M. et Mme NOURRY ET SALVATORI Pierre et Gioia (116), Mme ORLIANGE Ghislaine (116), M. et Mme OUERTANI Hamouda (116), M. et Mme OULAD AOUID ET BAKKALI Bilal et Myriam (122), M. et Mme OUNNOUGHFI Fatah et Kahina (141), Mme PATISSIER NATHALIE (141), M. et Mme PEDRE ET SOPHIE Patrice et Sandrine (116), M. et Mme PERRIMBERT TOPALIAN Alain Stephanie (122), Mme PESSIOT CHRISTINE (116), M. et Mme PICARD Matthieu Guenaëlle (107), M. PIOT Julien (116), M. et Mme POULY PAUL (116), Indivision POUSTIS (95), Mme PUCCINI Christine (116), M. et Mme PUERTAS ET BOURGEAY Jerome et Anne-Lise (112), Indivision RABATEL (116), M. RAY Xavier (116), M. REGAL Antonin (116), M. RIAHI Foued (116), Mme RIGAUD YVETTE (122), M. et Mme RIGNANESE Eric (116), RIZE INVESTISSEMENT (418), M. ROSIER Pierre (141), M. ROSPARS Boris (107), M. ROYET Clement (116), M. et Mme ROZAN Joseph Claude (122), Indivision RUBAT (107), M. SAAB Thierry (112), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), Succession SANCHEZ AUGUSTIN (116), M. SANTEK Alain (116), M. et Mme SASSI Mounir Malika (122), M. et Mme SBARRA DI DOMENICO Antonio Janis (116), M. SEGUER Guillaume (116), M. et Mme SENG Yann Roseline (116), SILVA (116), M. et Mme SORGUES GUY (116), M. STIEN Eric (116), M. SULCS Jean-Marc (112), M. et Mme TAHAR Ocine (116), M. TEBBAT Ryan (112), M. et Mme TEDESCHI Franco (116), Mme THEBAULT MAGALI (141), Mme THEVENIN ANDREE (116), M. TISSEUR CEDRIC (122), M. TORTORICI Fabien (90), Mme TOUREL Veronique (116), M. et Mme VENDEVILLE Amaury et Florence (112), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122), M. et Mme VINCENDON Guillaume (122), M. VINCENT ANDRE (116), M. VIVIAN DIDIER (116), M. YEYE Manuel (100), Mme YIMDJIO Bernadette (116), Mme YOUSFI Zohra (116), M. et Mme ZEKAR SAMIR (112),

ABSTENTION : Indivision ARTERO (116), Indivision BOUTERAA-BOULEGROUN (116), M. et Mme CHARBONNIER ROBERT (122), M. et Mme CORCELETTE PATRICE (100), M. et Mme DONNET Franck (90), Indivision KIN (116), LA COMMUNE DE SAINT PRIEST (253), M. et Mme LATRECHE ZOUBIR (116), M. LESPINASSE Mathieu (116), M. NICOLAS FRANCK (100), Indivision RODRIGUEZ Elena Daniel (122), Indivision SAINTONSMERCADER (100), M. et Mme SECK MAERTEN Abdoulaye Muriel (116),

Ne prend pas part au vote : M. et Mme GALINDO Eric (112),

20:04:20[v21]

14.2 AGENCE CENTRALE

Second vote conformément à l'article 25-1

Résultats du vote	Inscrits*	Prés/Représ/Vpc	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	99 428	61 822	44 096	14 453	2 283
Copropriétaires	811	499	349	123	19

Ne prennent pas part au vote : 990 tantièmes (8 Copropriétaires)

*** Sur la clé de Charge : 85 Pour vote AG Masse 3-1 hors Centre Social terrai**

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE : M. et Mme ALEDO MENENDEZ Benito Claudia (141), M. et Mme ALEJANDRO MARC (122), M. AMIRAULT Alain (116), M. et Mme BALLET VIVIER Fabien Sabrina (116), M. BLANCHEFLEUR JEAN-LOUIS (116), M. BLANCHEFLEUR PHILIPPE (116), M. BLAY JEAN-MARC (116), M. BLONDEAU PIERRE-YVES (122), Mme BONNET-GONNET Regine (116), Mme BOUGHALMI ZOHRA (122), Mme BOUREFREF Nadia (116), Mme BOURRAT Sandrine (116), M. et Mme BOUVIAIS Christophe Nadia (116), M. et Mme BREHAMET JEAN-LUC (122), M. et Mme CALLEJON PIERRE (112), M. CATUTEL GERALD (116), Mme CHARPY Genevieve (116), M. et Mme CHEVALIER ET LOUIS Franck et Celine (116), Mme CHIKR Nawel (100), M. et Mme CHIRIAC Traian Liudmila (116), Mme COAT - GUILLAUME Helene (122), CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPEMENT (116), M. et Mme CUCICEA Ioan Loredana (116), M. et Mme DA SILVA OLIVEIRA ET VIEIRA QUINTA Joaquim et Geor (100), Mme DA SILVA ROCHA MARIA (116), M. et Mme DE OLIVEIRA GONCALVES Antonio (116), Mme DELAUP Aurelie (100), Indivision DESBOS (116), M. DEURDILLY JEAN-JACQUES (116), Mme DOREL Leslie (116), M. et Mme DOUDOUX ADAM DE BEAUMAIS Benjamin Coralie (116), M. et Mme DRIDI Haikel et Hayet (141), M. et Mme DROGOZ GERARD (122), DU DAUPHINE (122), M. DUCO Jean-Jacques (116), M. et Mme DUMAS LAURENT (122), Mme DUMAS PATRICIA (116), M. et Mme DURAND JEAN-NOEL (116), Indivision DURIS - AUTIER (122), Mme EL GROMBALI Donia (116), ETUDE MERLIN (238), M. et Mme FAHEM Hassen et Aicha (122), M. et Mme FERNANDEZ LIBERTO (100), M. et Mme FERREIRA MARQUES Vitor Paula (122), M. et Mme FERRER PIERRE (116), M. et Mme FEVRE MICHEL (116), G.G.R (90), M. et Mme GACON JOSEPH (116), M. GARCIA CHRISTIAN (141), Mme GRANGE NATHALIE (122), M. et Mme GRIMA JEAN (100), M. et Mme GUILLET JEAN-PIERRE (141), Mme HIRSCH Claudine (116), Mme IBANEZ Sandrine (116), M. INESTA Paul (116), M. et Mme IVANEZ CHRISTIAN (116), M. et Mme IVOL FRANCIS (122), Mme JALLIFIER-CHARRA DOMINIQUE (116), M. et Mme JOLBIT Jeremy-Sodarie (141), M. et Mme JOURDAIN RAPHAËL Steve Audrey (95), JULES VERNE (100), M. et Mme KOFFI Joseph (122), LA BUISSONNIERE (95), M. et Mme LACLERGERIE JACQUES (116), M. et Mme LAHITTE GUY (141), M. et Mme LAHNAIEN BECHIR (141), Mme LE BIHAN Lou (116), M. et Mme LE MERDY PATRICE (116), M. et Mme LECHENAULT RICHARD (141), Mme LOPEO Anne-Elody (122), M. et Mme LOURO-LAAROUBI (116), Mme MANAS MARIA (116), M. et Mme MANZARI Michel Marie (116), Mme MANZARI ROSE (116), M. et Mme MARAIS BERNARD et MARTINE nee MALARIN (100), M. et Mme MARCO

MENIVAL LES GRAVIERES

Nicolas et Chang (100), Mme MARCOU NOELLE (116), M. MEBARKI KARIM (100), M. MEDOUR Edriss (116), M. et Mme MICHEL DANIEL (122), M. et Mme MICHEL Ludovic (116), M. et Mme MIGNONE Gilbert Catherine (122), M. et Mme MOHAMADI Hakim et Anissa (95), M. MONEREAU JEAN-LUC (116), M. et Mme MONTEIRO JOSE (116), Mme MOREIRA VALERIE (116), Mme MORENO Antonia (116), M. et Mme MOUNKEILA ET CHAËB Abderhamene et Myriam (122), Mme MUCCI EMMANUELLE (100), M. NAVARRO PATRICK (122), Mme NAVARRO Valerie (122), Mme NGANJOUONG NGANSOP Nadine (122), M. et Mme NICOROSI CHARLES (116), M. et Mme NIETO ROGER (116), M. et Mme OUERTANI Hamouda (116), Mme PESSIOT CHRISTINE (116), M. PIOT Julien (116), M. et Mme POULY PAUL (116), M. et Mme PUERTAS ET BOURGEAY Jerome et Anne-Lise (112), Indivision RABATEL (116), M. RAY Xavier (116), M. REGAL Antonin (116), M. RIAHI Foued (116), Mme RIGAUD YVETTE (122), M. ROSPARS Boris (107), Indivision SAINT-DIZIER Dominique Ghislaine (116), Succession SANCHEZ AUGUSTIN (116), M. SANTEK Alain (116), M. et Mme SASSI Mounir Malika (122), M. et Mme SBARRA DI DOMENICO Antonio Janis (116), M. et Mme SENG Yann Roseline (116), SILVA (116), M. et Mme SLITI FAOUZI (141), M. et Mme SORGUES GUY (116), M. STIEN Eric (116), M. et Mme TAHAR Ocine (116), M. TORTORICI Fabien (90), Mme TOUREL Veronique (116), Indivision VIDAL BARTHELEMY Nathalie Sylvain (122), M. et Mme VINCENDON Guillaume (122), M. YEYE Manuel (100), Mme YOUSFI Zohra (116), M. et Mme ZEKAR SAMIR (112),

ABSTENTION : Mme ANDRAULT-WEINGAERTNER Gabrielle (141), Indivision ARTERO (116), Mme BAUDET-DURHONE BEATRICE (100), M. BEGON ALAIN (100), M. et Mme CORCELETTE PATRICE (100), Mme DE CASTRO HELENA Helena (122), M. et Mme DONNET Franck (90), M. FELLAH ET MMLE CAMIER Aucine (116), M. et Mme FEVRE JEAN-JACQUES (90), FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME (141), Indivision KIN (116), LA COMMUNE DE SAINT PRIEST (253), M. LESPINASSE Mathieu (116), M. et Mme MARCEL PIERRE (116), M. et Mme MERKLING Benoît Sandra (116), M. et Mme MONNET Jean-Claude (116), M. NICOLAS FRANCK (100), Indivision RODRIGUEZ Elena Daniel (122), M. TEBBAT Ryan (112),

Ne prennent pas part au vote : M. et Mme FORAY ROBERT (122), Indivision IMPEDOVO ET ENES (116), Mme LABOUR MONIQUE (116), Mme LIGEN FRANCOISE (116), M. MONTORO Jose (122), Mme PATISSIER NATHALIE (141), M. ROSIER Pierre (141), Mme THEVENIN ANDREE (116),

15 Souscription au service Nexity Assistance Immeuble en cas d'urgence

NEXITY LAMY propose aux copropriétés le prolongement de sa mission de syndic en mettant en place un service téléphonique en dehors des jours et heures ouvrables de l'agence. Ainsi la mission de syndic donnée par la copropriété à NEXITY LAMY permettra d'assurer une permanence, via la mise à disposition d'un conseiller pour prendre en charge et suivre une intervention, en accompagnant la copropriété avec sérénité dans des situations d'urgence, en dehors des jours et heures ouvrables.

La prestation a pour but de missionner les entreprises pour faire face à des situations d'urgence et à des dysfonctionnements majeurs survenant dans les parties communes ou sur les éléments d'équipements communs de l'immeuble.

Cette assistance n'a pas vocation à prendre en charge des demandes administratives juridiques ou encore comptables qui seront redirigées par le conseiller au gestionnaire habituel de la copropriété.

NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE missionnera les entreprises sous contrat avec la copropriété ou celles qui interviennent habituellement pour son compte. Au cas où ces prestataires ne disposeraient pas de services d'astreinte, NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE mandatera une entreprise susceptible de prendre des mesures conservatoires et / ou de nature à mettre un terme au dysfonctionnement constaté. Ces entreprises sont référencées pour leurs qualité et compétence d'intervention à des coûts maîtrisés.

NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE est à la disposition de tous les résidents de l'immeuble via un numéro d'appel d'urgence.

La mission de NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE consistant en un prolongement du contrat de syndic de NEXITY LAMY, cette mission est par conséquent interdépendante du contrat de syndic et prendra donc fin dès lors que NEXITY LAMY ne sera plus syndic.

Il est précisé que le syndicat des copropriétaires pourra toutefois y mettre un terme par décision de l'assemblée générale, à la date anniversaire de chaque contrat de syndic.

NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE est facturé sur la base de 8,25 € HT par lot principal / an, majoré du taux de TVA en vigueur à la date de facturation. Soit au taux de TVA de 20 %, un montant TTC / lot principal / an de 9,90 €.

Pour les copropriétés comportant 25 lots et moins, NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE sera facturé sur la base d'un forfait annuel de 208,33 € HT soit 250 € TTC au taux de TVA en vigueur de 20 %.

L'assemblée générale après avoir entendu toutes explications du syndic et après en avoir délibéré décide de souscrire à NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE. Le montant de la rémunération annuelle est fixée à 6897,00 € HT, soit 8276,40 € TTC.

S'agissant de la prolongation du mandat de syndic, la rémunération fixée ci-dessus sera répartie en charges communes générales.

L'assemblée générale prend acte de la suspension du service en cas de perte du mandat

Sans objet compte tenu du résultat de la résolution 14

Résolution sans vote.

16 Point d'information - Etude pour la création d'ascenseurs pour les allées

Le Conseil Syndical a sollicité l'association SOLIHA afin de s'assurer de la mobilisation possible de subventions. Ce dispositif est soumis à conditions nécessitant de justifier d'un besoin d'ascenseur. Au-delà l'ANAH privilégiera probablement l'octroi de subventions sacralisées à un projet de rénovation énergétique plutôt qu'à une création d'ascenseur,

Résolution sans vote.

17 Point d'information - Projet de réaménagement des places de stationnements intégrant 4/5 % de place PMR

Pour rappel et conformément à la dernière Assemblée Générale, un groupe de travail sera mis en place afin de proposer, une optimisation des stationnements destinés aux véhicules. Dans ce cadre, sera bien entendu étudiée, la possibilité d'aménager certaines places à destinations des personnes à mobilité réduite.

Résolution sans vote.

18 Point d'information - Rénovation de la toiture du bâtiment I2

La toiture du bâtiment I2 paraît être relativement dégradée et une rénovation complète de cette toiture sera à prévoir sous peu

Résolution sans vote.

Liste des absents sur toute la durée de l'Assemblée Générale:

M. et Mme ABDELLI Mohammed et Fatima (100), M. ABDUL HAMID Montalif (116), Mme ABISSI Naima (122), M. et Mme AFRA BRAHIM (141), M. et Mme AFRA Rachid Hassiba (116), M. et Mme AIT MESSAOUD SAMIR (238), M. AL TAWIL Mohammad (116), M. et Mme ALAYA SGHAIR MOHAMED (122), Indivision ALBALATE THIVARD SERVOLLE (116), Mme AMCHECH Malika (116), Mme AMEUR Sabrina (116), Indivision AMIEL ET WALLEMME Johnny et Mylene (122), M. ANANYAN Aram (116), M. ANDRIEUX-CHAMPIGNY Thierry (257), ARTEMIZ (100), M. AUVINET Jeremy (116), M. AYED Abdeljalil (116), M. BACHIR Abdellah (116), M. BAGNON Aurelien (100), Mme BAJARD Nathalie (116), M. et Mme BALINT TEISSIER Vasile Catherine (122), M. et Mme BANSILLON CLARESY Jordan Deborah (141), M. BARBERA FRANCOIS (112), Mme BARBETTE Sophie (122), M. BARBIET David (116), Mme BARGEL Florence (107), M. BAYOUR ALI (116), M. et Mme BAYOUR Amar et Fadila (116), M. et Mme BAYOUR Mourad et Salima (141), Mme BAYOUR Nora (141), M. et Mme BEKKOUCHE Hamed et Kheira (116), M. et Mme BELAIDOUNI Abdelkader Kheira (122), M. et Mme BELKESSAKIS PAOLO Akim Clara (116), M. BEN AMARA HAMED (100), BEN AND BURE (116), M. et Mme BEN GHALI ALI (107), M. BEN HASSINE Iskander (116), M. BEN ZAMZAM Nabil (100), M. BENABDESLAM Akli (116), M. BENALI Rachid (116), M. et Mme BENCHAAR Abdelouhab (116), Mme BERGER - SEIBERRAS Julie (107), Mme BLAY MARIE-LOUISE (116), M. et Mme BOISSIERE OLIVIER (100), Mme BOUCHOU Sherazade (122), M. BOUCHOUCHA Idir (112), Mme BOUDAROUA Badra (100), M. et Mme BOUDJAHLAT et AGGAG Merouane et Chahrazed (141), M. et Mme BOUMKASSAR FOUAD (141), M. BOURICHA Abdelkader (122), Mme BOURICHA Djouher (122), Mme BOURICHA EP. BELKACEMI Karima (116), M. BOYER Garry (122), M. BURTIN Alexis (141), M. BUTTIN Romain (116), M. BYBERI Jurgen (100), Indivision CAILLET (116), Mme CALLEJON Marie-Ange (116), Mme CAMBIE Angeline (116), M. CAMBIE Michel (116), Indivision CAMPANALE - BARBOSA (116), M. CAMUSET Thierry (100), Succession CANNATA CATHERINE (141), M. CARACO Guy (141), Succession CARINGI COSTANTINO (116), Indivision CARREIRA FERNANDO (116), Indivision CARRONQUINTANNE (100), M. et Mme CELIK TUNCAY (116), Mme CERQUEIRA Marion (116), M. et Mme CHABANI Brahim et Rebiha (122), M. et Mme CHAKIR Mourad Mariem (107), M. CHANEAC Christian (116), M. et Mme CHARLES-NICOLAS JOSEPH (116), Mme CHARRASSIN SYLVIE (100), M. CHEBAH Zindine (122), M. et Mme CHENNOUF Nassim (122), M. CHHOR Jeremy-Sokunthy (141), Indivision CHIKH ET BEX Florian et Alexandra (100), Mme et M. CHIKR Amar Hafida (116), Succession CHLYAH Ali (116), M. et Mme CHRISTOPHE ET NISCOISE Camille et Cynthia (116), M. et Mme CIFI Ramazan (116), M. et Mme CIFTI ET ELMAS Hayri et Zeynep (122), M. et Mme CLAIR ROLAND (112), Mme CLIDASSOU ANDRE (116), Mme COLIN Ophelie (116), M. et Mme COSTE GEORGES (107), M. et Mme CREMADES Sebastien et Claire (122), CREPIN-COLLE ET ASSOCIES (112), M. et Mme CRISTANCHO VEGA ET CUBIDES SERPA Ronald et Jeimmy (122), Mme DA SILVA Melanie (122), Mme DAOUD Tara (141), M. DAUMAS YVAN (122), M. et Mme DEJOUX ET AMARD Loic et Sandrine (122), M. et Mme DEMMANE Ammar (141), Succession DENOLY et TIXADOR ROGER ET JANINE (95), M. et Mme DHIFALLAH ET BOUAINE Msilini et Ehrak (122), M. DINGREVILLE Remi (141), M. et Mme DOS SANTOS MANUEL (107), M. et Mme DOS SANTOS OLIVEIRA Joaquim Monica (116), M. et Mme DOUREY Antoine Theresa (116), M. et Mme DREVETON RENE (107), M. et Mme DRISSI MOHAMED (116), Mme DURBIANO-FLAMAND NADINE (107), Indivision ECOIFFIERDA SILVA DE ABREU (116), Mme EMINI Cecilia (100), M. ESTEVES Kevin (116), M. et Mme EVANGELISTA PASQUAL (116), Indivision FERNANDEZ (122), Mme FERNANDEZ CONCEPTION (II) Conception (122), M. FERREIRA Thomas (100), M. FETAHOVIC Damir (95), Mme FEUGIER Florence (116), M. et Mme FEVRIER Stephane (116), Mme FIORENTINI Alexia (116), M. et Mme FOUHAILI LOTFI (116), Mme FOUILLEUX Cecile (116), GABRIEL ROSSET (141), M. GADOLET YANIS (95), M. GANA Mourade (116), Mme GAUDE MICHELLE (141), M. GAYVALLET CYRIL (122), Mme GERMANY Elisabeth (95), Indivision GEROME (116), M. GHULAM Irfan (122), Indivision GOMILA (116), M. GRAFFARD ALAIN (90), Mme GRAFFARD EDOUARD (122), M. GRIME JEAN (116), Mme GUETTIER MARIE-CLAUDE (107), Succession HADJ SALEM ET MADAME Mohamed et Sabrina (116), M. et Mme HAKIM BRAHIM (95), M. HAMADA Hamza (116), M. et Mme HAMEAU PINHEIRO Florian Yzeure (122), M. et Mme HARMOUCHE Hamza Sarah (122), M. et Mme HASSAIM ALLAOUA (122), M. HELOUQUE Fabien (107), M. et Mme HIMEUR Mustapha (Succ.) et Alima (122), M. et Mme HITANA Djamel Khididja (336), M. HOUARA Abdelghani (116), Succession HUBER PIERRE (107), M. et Mme HUYNH TRINH Thang Thi Truc Mai (112), M. et Mme ISMAIL Mohammed et Najoua (116), M. et M. ISSOLAH SLIMANE (122), M. et M. ISSOLAH SLIMANE (116), Indivision JACQUIN - BAISSON - HY (116), M. JAMES Cedric (112), JAS (122), M. JEBOU SALEM (90), M. et Mme JENDOUBI LAROUCSI (112), M. JOSEPH Alexandre (100), Mme JURY Laure (116), M. et Mme KABIR ET MEZARA Ali et Nassima (116), M. et

MENIVAL LES GRAVIERES

Mme KARA MURAT (116), Mme KARAKAYA Meyrem (141), Mme KHELIFA Lilla (122), M. et Mme KHOBZY et Mme nee BOUCHENGOUR Abdelali et Nounout (141), M. et Mme KOCA Apdikadir Filiz (116), Mme KOCHBATI Alma (116), M. et Mme KURTISHI SELIM (116), Mme LACROIX Valerie No lle (116), M. LAGGOUNE Riyad (354), M. et Mme LAHMAR CHLYAH Abdelhakim Nadia (116), M. LAHRACH Anouar (122), M. et Mme LAHRACH Mohamed et Fatima (122), Mme LANGLOIS Sylvie (116), M. LARBAOUI ALAIN (116), M. LASSOUED ROUSTAM (206), M. LASTAB Mostapha (100), M. et Mme LATRECHE Farid Linda (141), M. et Mme LE HEBEL YVES (122), LE PARADIS DE LA SOIE (100), M. LEBAN FAYCEL (100), Mme LEGER Christiane (122), Mme LEJEUNE Nadia (116), LES OURS (116), Mme LIU Yao (116), M. et Mme LOISY Patrick (141), M. et Mme LOMBARDI Salvatore (90), Mme LOTTIER Aurore (141), M. et Mme LULLA JEAN (116), Mme LUTETE Charlie (116), M. MACARI Martial (122), M. et Mme MAJDOUB MOHAMED (107), M. MAKHLOUF SALAH (116), M. et Mme MAMMAD Ali et Malika (107), M. MANSOUR Habib (100), M. et Mme MANSOURI BRAHIM (100), M. et Mme MANSOURI NORDINE (116), M. MARDIROSSIAN David (100), Mme MARREL Marie-Aurelie (116), Succession MARTIN PLACES (122), M. MARTINAUD Lionel (122), Mme MARTINEZ MARIE-JOSE (122), Indivision MARZOUGUI ET MADOURI Yacine et Dounia (122), Mme MAXIA CAROLE (100), M. et Mme MAYOUKOU N'ZABA Remy (116), M. et Mme MAZAUD Christophe Claire (116), M. et Mme MAZOYER GUILLARD Herve Veronique (122), M. et Mme MEKROUD ABDELLAH (141), M. MENARD THIERRY (112), M. MENDEZ Belkacem (141), M. MERABTI ABDALLAH (122), M. et Mme MERBAH Mourad Nora (116), M. et Mme MERIBAI Nacer et Dalila (141), M. MERZOUKI KAMAL (100), M. MERZOUKI MOURAD (116), M. et Mme MILLAN JEAN-PIERRE (100), M. MILLET FABRICE (122), MM. MJEKERZAKU Johannes Shkelqim (116), M. MOHAMAD Delil (122), M. et Mme MOHELLEBI Mokrane (116), M. et Mme MORAN ET MORENO Arnaud et Tiffany (122), M. MORAT Nicolas (116), Indivision MOURON MOURON LOMBARDERO (122), M. et Mme MOUSSAOUI RABAH (116), M. et Mme MOUTIA El Hachemi et Ghita (116), M. et Mme MPANZU Bernardo et Sandra (116), M. et Mme NATCHAOUI Farouk Hanane (116), M. et Mme NEBIHU Albion Mahmudije (345), M. NEBIHU Ardit (100), M. et Mme NEBIHU Ardit et Aferdita (116), Mme NEBOIS Elodie (122), Succession N'GUYEN PHONE HOANG (112), M. et Mme NGUYEN VAN NHU NGOC TRAI (90), M. et Mme NKANDA GARCIA MANUEL ANDRAD Cardoso Patricia (122), NMA IMMO (116), Mme NTSAMA Marie (122), Indivision NUNEZPAYET (116), M. ODINELLI REMO (116), M. OLAGNON Michel (116), M. et Mme OMAR KAMAL (122), M. OTHMAN Cheyar (122), M. OTHMAN Hoguir (122), Mme OUANTCHEU Jeanne (141), M. et Mme OULGHACHI El Makki Cheryhane (116), M. et Mme OUNAIS LAMINE (122), M. et Mme OZENER Orhan-Temel Fatima (116), PACO (116), Indivision PAESANO Anais, Francois, Jer me, Franck Annelis (141), M. et Mme PASTRE PIERRE (122), M. et Mme PAYET DIDIER (116), M. PAYRE Kevin (122), M. PENEL Loic (107), Indivision PEREIRA MANDRAN (116), M. PERRIN Frederic (100), Indivision PETIT-HENRIUX JEAN (116), M. et Mme PIRES CERDEIRA DA COSTA David (122), Mme POULENARD ROSE-MARIE (116), Mme POURPRIX Laurence (116), M. et Mme PRIETO MANUEL (116), M. et Mme QOROLLI Fatlind et Albina (122), M. et Mme RAHMANI Jerome (116), Indivision RANCHON PAYA Emmanuel Lory (116), M. RAQUIDEL Marin (90), M. et Mme REBIHI ABDELMALK (116), Mme REFOUFI Sonia (116), Mme REGUIGA FRANCOISE (112), M. et Mme REY GAETANO (116), M. et Mme REYES JOSE (116), M. et Mme RIHANI LAMARI (116), M. et Mme RIVOIRE JOSEPH (95), Indivision ROS Luis et Sacramento (122), M. et Mme ROUAHI Atef et Naila (116), M. ROUX GERARD (116), M. RUSNAK Roman (122), S2RJ (90), M. et Mme SADRIU Kemajl et Liridona (116), M. et Mme SAFER Chebil Wafa (122), M. SAINT MARS Remy (116), Mme SAKHI ZENAGUI Hasnia (122), M. et Mme SAMRI ET TALEB HASSEN Nabil et Amele (122), M. et Mme SEBISCH CHRISTOPHE (122), M. SEMMACHE Idris-Salah (244), Mme SEMMACHE Kenza (116), M. et Mme SEMMADI ABDELKADER (141), SEZE BELGES (116), M. SHAW THOMAS (90), M. et Mme SICRE Patrick (122), M. et Mme SOTHIER-GACHOT (116), M. et Mme TAHAR Mohamed (122), M. et Mme TARBAS MOHAMED (116), M. et Mme TEKFA Mohand (116), M. THABET Mehdi (122), M. et Mme TOMBE Eric Flore (116), M. TOUBIN GEORGES (116), M. TOURNIER Marc (122), M. TOURRE Sylvain (122), M. et Mme TRABLY ROGER (116), M. TURCOL FREDY (100), M. et Mme TURKMEN AKYUZ Ramazan Esma (122), M. et Mme TURKSOY Bora et Sottepak (116), Mme UMUTONI Monique (122), M. et Mme VENDITTI AMERICO (112), M. VERNAY Alain (116), Mme VERNET Colette (122), Mme VERNET Karine (141), M. VIGGIANI LUIGI (122), M. VILLARD Herve (141), M. et Mme VINSON ET BERLAND Johnny et Eugenie (116), M. WORKOU Istifanos (116), M. YACOB Fathi (116), M. et Mme YALAK-LEFEVRE ORHAN-MAGALIE (116), M. et Mme YAZAR Ali (122), M. YEGHIAZARYAN Artur (116), M. YVANEZ Guillaume (122), M. ZAMPIERI Sebastien (116), M. et M. ZAOUI CERESUELA-BAILLY Julien Benoit (116), M. ZEMIH Djamel (116), M. et Mme ZENINI SALVATORE (116), M. ZOUINE Mohamed (116), Indivision ZUCCA-BERNARDO AMELIE (122),

Total: 312 Copropri taires, repr sentant 37 606 tanti mes

Plus rien n' tant   l'Ordre du Jour et plus personne ne demandant la parole, Madame la Pr sidente d clare la s ance lev e   20h15.

Le pr sent proc s verbal est sign , via une tablette de signature, par les membres du Bureau apr s lecture.

Fait   St Priest, le 12 mars 2024.

Article 42 (alin es 2 & 3) de la Loi n  65-557 du 10 juillet 1965 :

Les actions en contestation des d cisions des assembl es g n rales doivent,   peine de d ch ance,  tre introduites par les copropri taires opposants ou d faillants dans un d lai de deux mois   compter de la notification du proc s-verbal d'assembl e, sans ses annexes. Cette notification est r alis e par le syndic dans le d lai d'un mois   compter de la tenue de l'assembl e g n rale.

Sauf urgence, l'ex cution par le syndic des travaux d cid s par l'assembl e g n rale en application des articles 25 et 26 de la pr sente loi est suspendue jusqu'  l'expiration du d lai de deux mois mentionn  au deuxi me alin e du pr sent article.

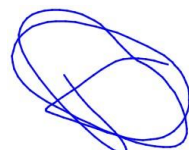
LA PRESIDENTE
Mme ANCELIN



LES SCRUTATEURS
Mme NEGRO



LE SECRETAIRE
M. PARISET



Mme GIROT



M. CHAKAR

